



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 31/12/2019

Sommaire

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 **P.2**

1-1 Produits des activités	p. 2
1-2 Éléments constitutifs du résultat	p. 4
1-3 Bilan	p. 6
1-4 Faits marquants du semestre	p. 7
1-5 Principales transactions avec les parties liées	p. 9
1-6 Arrêté des comptes semestriels consolidés résumés	p. 9
1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2019	p. 9
1-8 Évènements intervenus depuis le 1 ^{er} janvier 2020	p. 10
1-9 Facteurs de risques	p. 10
1-10 Résultats sportifs au 10 février 2020	p. 10
1-11 Perspectives à court et moyen termes	p. 11

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 **P.15**

Compte de résultat	p. 21
Bilan	p. 22
Tableau de variation des flux de trésorerie	p. 24
Tableau de variation des capitaux propres	p. 27
Notes annexes	p. 28

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL **P.62**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **P.63**

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

1-1 Produits des activités en progression de 17% à 197,2 M€ (+28,8 M€)

Fort d'un modèle économique vertueux, porteur d'une croissance forte et continue depuis 4 ans, le Groupe continue d'afficher, au 1er semestre 2019/2020, des performances financières en nette progression, matérialisées par de nouveaux records des produits des activités et d'EBITDA sur un premier semestre, malgré une première partie de saison en deçà des objectifs sportifs visés en Championnat de France de Ligue 1 et marquée par de nombreuses blessures au sein de l'effectif professionnel masculin.

Les produits des activités s'élèvent ainsi à 197,2 M€ au 31 décembre 2019 (168,4 M€ en N-1), et atteignent un plus haut niveau historique pour la période. Cette performance intègre la participation du club à la phase de groupe de Champions League, comme la saison dernière, une importante activité de trading joueurs et d'organisation d'évènements, malgré un classement provisoire en Ligue 1 défavorable (12^e vs 3^e).

En M€ (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre)	31/12/19 6 mois	31/12/18 6 mois	Var en M€	Var en%
Billetterie	21,1	21,2	-0,1	0%
<i>dont championnat et autres matchs</i>	14,5	15,8	-1,3	-8%
<i>dont Europe</i>	6,6	5,4	1,2	21%
Droits TV et marketing	77,8	82,1	-4,3	-5%
<i>dont LFP-FFF</i>	20,3	24,8	-4,5	-18%
<i>dont UEFA</i>	57,6	57,4	0,2	0%
Partenariats-Publicité	15,6	15,3	0,3	2%
Produits de cessions des contrats joueurs	69,1	38,1	31,0	81%
Produits de la marque	8,1	8,5	-0,4	-4%
<i>dont produits dérivés</i>	5,5	5,6	-0,1	-2%
<i>dont produits images et divers</i>	2,6	2,9	-0,2	-9%
Events	5,5	3,2	2,3	70%
<i>dont séminaires et visites</i>	3,3	3,1	0,1	4%
<i>dont grands évènements</i>	2,2	0,1	2,1	2973%
Total des produits des activités	197,2	168,4	28,8	17%

Recettes de billetterie : -0,1 M€

(S1 19/20: 21,1 M€, S1 18/19 : 21,2 M€)

Les recettes de billetterie sont stables et atteignent 21,1 M€ sur la première moitié de l'exercice 2019/2020, traduisant une légère baisse des revenus de Ligue 1 (1 seul match OR au cours du S1 2019/2020 contre 2 en N-1) compensée par l'augmentation de 1,2 M€ (+21%) de la billetterie Europe qui s'établit à 6,6 M€. Cette dernière intègre les revenus de 3 matchs de poule de Ligue des Champions contre 2 en N-1 (match à huis clos contre le Shaktar Donetsk).

L'affluence moyenne de l'OL en Ligue 1, sur le premier semestre de l'exercice, s'établit à 48 635 spectateurs (49 564 au 31 décembre 2018), subissant également l'impact du calendrier des matchs (1 seul match OR sur la période : PSG, contre 2 en N-1 : ASSE et OM). Elle représente néanmoins le double de l'affluence moyenne constatée sur tous les clubs de Ligue 1 sur la même période (22 588 spectateurs). Le nombre d'abonnés en Ligue 1 est également en hausse et s'élève à 22 403 (21 019 au 31 décembre 2018).

Toutes compétitions confondues, le revenu moyen Matchday comprenant les revenus de billetterie Grand public et VIP (y compris prestations), les revenus de merchandising jour de match, commission catering, et parkings, subit également de l'impact défavorable des affiches en Ligue 1 et s'établit à 1,9 M€ sur le 1^{er} semestre 2019/2020 (2,0 M€ sur le 1^{er} semestre 2018/2019 qui intégrait le match contre Manchester City en phase de groupe de Ligue des Champions). La marge brute moyenne générée est de 52% (53% sur le S1 2018/2019). Ramené au spectateur, le revenu moyen matchday toutes compétitions confondues s'élève à 41 € sur le semestre (39 € en N-1). Le revenu moyen par siège s'élève quant à lui à 33 € (identique à N-1).

Les revenus de billetterie du 2^{ème} semestre de l'exercice bénéficieront de 2 matchs OR en championnat (ASSE et OM) et du 1/8 de finale de Champions League contre la Juventus pour lequel un record de revenu matchday est attendu.

NB : les données de Matchday relatives au 31/12/18 incluent la quote-part des abonnements calculée sur le nombre de matchs et d'évènements réels de l'exercice 2018/2019, celles relatives au 31/12/19 incluent la quote-part des abonnements calculée sur une hypothèse de nombre de matchs et d'évènements certains à date sur la totalité de l'exercice 2019/2020.

Droits TV et marketing : -5%, -4,3 M€, en relation avec le classement provisoire en Ligue 1 à mi-saison (12^e au 31/12/19, 3^e au 31/12/18)

(S1 19/20 : 77,8 M€, S1 18/19 : 82,1 M€)

Au 1^{er} semestre 2019/2020, les droits TV et marketing demeurent à un niveau élevé à 77,8 M€ (82,1 M€ en N-1) avec, cette année encore, la participation du club à la phase de groupe de la Ligue des Champions (soit 4 fois sur les 5 dernières années). Les droits TV UEFA sont stables et s'élèvent à 57,6 M€ (57,4 M€ au 31 décembre 2018).

Au niveau domestique (LFP, FFF), les droits TV s'établissent à 20,3 M€ contre 24,8 M€ au 31 décembre 2018 (-4,5 M€, -18%), en relation avec le classement provisoire en Ligue 1 (12^e au 31 décembre 2019, 3^e au 31 décembre 2018).

Le 2^{ème} semestre de l'exercice bénéficiera des revenus liés à la participation à la finale de la coupe de la Ligue contre le PSG le 4 avril prochain.

Produits de partenariats et publicité : +2%, +0,3 M€

(S1 19/20 : 15,6 M€, S1 18/19 : 15,3 M€)

Les produits de partenariats et publicité sont en légère progression et s'établissent à 15,6 M€ contre 15,3 M€ au 31 décembre 2018.

Des perspectives de croissance importante sont attendues dès 2020/2021, en relation notamment avec la mise en application du nouveau contrat de partenariat « maillot » conclu avec Emirates le 5 février 2020, pour une durée de 5 ans.

Produits de cessions de contrats joueurs : +81%, +31 M€

(S1 19/20 : 69,1 M€, S1 18/19 : 38,1 M€)

Le Groupe a réalisé un 1^{er} semestre record en termes de produits de cessions de contrats joueurs à 69,1 M€ (+31,0 M€, +81%) avec principalement les transferts de Tanguy Ndombelé à Tottenham (47,6 M€) et Nabil Fékir au Betis Séville (19,8 M€).

Cette excellente performance confirme la pertinence de la stratégie de l'OL, basée sur un centre de formation de premier plan et le recrutement de jeunes talents, et sa capacité à valoriser ces potentiels sur les plans sportif et économique.

L'Academy OL, qui figure dans le TOP 4 européen depuis 8 années consécutives, occupe la 3^{ème} place du classement européen derrière le Real Madrid et Barcelone (CIES octobre 2019). Au niveau national, elle se classe à la 4^{ème} place après 6 années consécutives à la 1^{ère} place (source Commission Nationale Paritaire de la Convention Collective des Métiers du Football, sur proposition de la DTN, juin 2019). L'Olympique Lyonnais occupe la 1^{ère} place du classement Licence club depuis 4 années consécutives (LFP septembre 2019).

Produits de la marque quasi stables : -0,4 M€

(S1 19/20 : 8,1 M€, S1 18/19 : 8,5 M€)

Les produits de la marque sont globalement stables et s'élevèrent à 8,1 M€ contre 8,5 M€ au 31 décembre 2018.

Events : +70%, +2,3 M€

(S1 19/20 : 5,5 M€, S1 18/19 : 3,2 M€)

L'activité « Events » poursuit sa forte progression avec une croissance de 70% au 1^{er} semestre 2019/2020, s'établissant ainsi à 5,5 M€ (vs. 3,2 M€ en N-1) et confirmant le succès toujours croissant du Groupama Stadium pour l'accueil de séminaires, conventions et de grands événements.

Cette activité a notamment bénéficié sur la période des revenus issus des demi-finales et de la finale de la Coupe du Monde féminine de football disputées en juillet 2019 au Groupama Stadium (pas de grand événement sur le 1^{er} semestre N-1), qui ont réuni près de 160 000 spectateurs sur les trois dates. Ainsi, les revenus des grands événements s'élevèrent à 2,2 M€ au 31 décembre 2019 (0,1 M€ au 31 décembre 2018).

Près de 200 séminaires et plus de 20 000 visites ont été organisés sur la période pour un chiffre d'affaires record de 3,3 M€ au 31 décembre 2019 (3,1 M€ en N-1).

1-2 Éléments constitutifs du résultat

Compte de résultat consolidé simplifié du 1^{er} semestre

En M€ (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre)	31/12/19 6 mois	31/12/18 6 mois	var en M€	var en %
Produits des activités	197,2	168,4	28,8	17%
Achats consommés & charges externes	-45,9	-39,2	-6,7	17%
Impôts et taxes	-3,4	-3,4	0,0	NS
Charges de personnel	-79,6	-64,8	-14,8	23%
Valeur résiduelle contrats joueurs	-6,6	-7,2	0,6	8%
Excédent brut d'exploitation	61,8	53,9	7,9	15%
Dot. aux amortissements & provisions nettes	-35,5	-25,7	-9,7	38%
Autres produits & charges opérationnels courants	0,3	-1,9	2,2	NS
Résultat opérationnel	26,7	26,3	0,4	2%
Résultat financier	-8,1	-7,1	-1,0	15%
Résultat avant impôt	18,5	19,2	-0,6	-3%
Charge d'impôt	-3,4	-4,1	0,8	18%
Quote-part de résultat net des entreprises associées	-0,2	-0,1	-0,1	NS
Résultat net de l'exercice	15,0	15,0	0,0	0%
Résultat revenant aux actionnaires de la société	14,9	14,8	0,0	0%

Fort d'un modèle économique qui a délivré une croissance soutenue et récurrente de l'activité et des résultats, le Groupe affiche à nouveau, au 1^{er} semestre 2019/2020, un excédent brut d'exploitation semestriel à un niveau record.

Excédent Brut d'Exploitation semestriel record : 61,8 M€, +15% vs N-1 et 31% du CA

(S1 19/20 : 61,8 M€, S1 18/19 : 53,9 M€, soit +7,9 M€, +15%)

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 61,8 M€, niveau le plus élevé jamais enregistré à mi-exercice par le Groupe, bénéficiant de la croissance soutenue de l'activité. Le ratio EBE/Total des produits des activités est de 31% (vs. 32% en N-1).

Les achats et charges externes, toujours bien maîtrisés, représentent 23% du total des produits (ratio identique à N-1). Ils s'élèvent sur le semestre à 45,9 M€ (39,2 M€ en N-1). Cette hausse est notamment liée aux charges relatives à l'organisation des 2 demi-finales et de la finale de la coupe du monde féminine 2019 (pas d'événement en N-1).

Le ratio « Charges de personnel/Produits des activités » reste également bien maîtrisé à 40% (38% en N-1), et pleinement conforme à l'objectif du Groupe (< à 50%). Les frais de personnel s'établissent à 79,6 M€, en progression de +23%, en relation notamment avec le renforcement de l'effectif masculin au cours de l'été 2019.

Résultat opérationnel en très forte progression : 26,7 M€ (+0,4 M€, +2%)

(S1 19/20 : 26,7 M€, S1 18/19 : 26,3 M€, soit +0,4 M€, +2%)

Le résultat opérationnel progresse de +2% au 1^{er} semestre 2019/2020, et s'établit à 26,7 M€ (vs. 26,3 M€ en N-1), traduisant la progression de l'EBE partiellement compensée par une augmentation des dotations aux amortissements conséquence de la hausse de l'actif joueurs (les acquisitions de contrats joueurs réalisées au cours de l'été 2019 s'élèvent à 99 M€).

Les autres produits et charges opérationnels courants intègrent la cession de l'avant dernier lot de droits à bâtir, dédié à de l'immobilier de bureaux, situé à côté du centre médical.

Résultat financier : - 8,1 M€ (-1,0 M€, -15%)

(S1 19/20 : -8,1 M€, S1 18/19 : -7,1 M€, soit -1,0 M€, -15%)

Le résultat financier du 1^{er} semestre s'élève à -8,1 M€. Un financement de créances sur contrats joueurs sous forme de cession escompte sans recours, auprès d'un établissement financier, a généré des charges financières additionnelles sur le semestre. Le groupe a en effet anticipé un mercato d'hiver plus actif compte tenu du nombre inhabituel de joueurs blessés au cours du 1^{er} semestre de l'exercice.

Résultat net part du Groupe stable : 14,9 M€

(S1 19/20 14,9 M€, S1 18/19 : 14,8 M€)

Le résultat avant impôt s'établit à 18,5 M€ au 31 décembre 2019 (19,2 M€ au 31 décembre 2018).

Le résultat net part du groupe s'élève à 14,9 M€ contre 14,8 M€ l'an dernier.

1-3 Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2019

ACTIF (M€)	31/12/19	30/06/19	PASSIF (M€)	31/12/19	30/06/19
Contrats joueurs	156,4	89,5	Capitaux propres (y compris minoritaires)	281,8	266,4
Immobilisations corporelles	374,0	385,5	Emprunt obligataire et bancaire stade	157,2	158,2
Autres actifs immobilisés	3,5	3,4	Autres emprunts et dettes financières	58,7	64,0
Actifs liés aux droits d'utilisation (1)	10,1	-	Dettes liées aux droits d'utilisation (2)	10,4	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	543,9	478,4	TOTAL DETTES FINANCIÈRES	226,4	222,3
Impôts différés	1,8	3,7	Provisions	2,5	2,5
Créances/contrats joueurs	78,7	93,5	Dettes/contrats joueurs	94,9	40,9
Autres actifs	72,8	42,1	Autres passifs non courants	19,6	21,4
Trésorerie	19,9	12,0	Dettes courantes	91,9	76,2
TOTAL ACTIF	717,2	629,7	TOTAL PASSIF	717,2	629,7

(1) Dont 5,4 M€ liés à l'impact de la norme IFRS 16 applicable au 01/07/19 et 4,7 M€ de réaffectation sur S1 19/20 des crédits baux comptabilisés sur la ligne Immobilisations corporelles au 30/06/19

(2) Dont 4,3 M€ liés à l'impact de la norme IFRS 16 applicable au 01/07/19 et 6,1 M€ de réaffectation sur S1 19/20 des crédit baux comptabilisés en Autres emprunts et dettes financières au 30/06/19

Un bilan encore plus solide

Le total du bilan s'élève au 31 décembre 2019 à 717,2 M€ contre 629,7 M€ au 30 juin 2019.

Les capitaux propres (y compris intérêts minoritaires) poursuivent leur progression et s'établissent à 281,8 M€ au 31 décembre 2019, contre 266,4 M€ au 30 juin 2019.

À l'actif, la valeur nette comptable des contrats de joueurs s'élève à 156,4 M€, en hausse de 66,9 M€ par rapport au 30 juin 2019 (89,5 M€), en relation avec le trading joueurs de l'été 2019 (99 M€).

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché de l'effectif professionnel masculin (valorisation basée sur Transfermarkt et CIES) a encore progressé et dépasse désormais les 500 M€ (507,3 M€, contre 436,5 M€ au 30 juin 2019, soit +16%), induisant un niveau toujours très élevé de plus-values potentielles relatives à l'actif joueurs estimées à plus de 350 M€.

La dette nette sur contrats joueurs augmente de 54 M€, en relation avec les acquisitions joueurs de l'été 2019.

L'endettement net de trésorerie globale (hors dettes et créances joueurs et hors impact IFRS16) s'améliore de 14,3 M€, en liaison avec l'augmentation de la trésorerie brute et le remboursement contractuel des emprunts liés au stade (4,1 M€ remboursés sur la période).

Au global, l'endettement net de trésorerie (y compris créances et dettes nettes sur contrats joueurs) s'établit à 222,6 M€ au 31 décembre 2019 (vs 157,7 M€ au 30 juin 2019), en hausse de 64,9 M€ (y compris +5,4 M€ liés à l'impact de la 1ère application de la norme IFRS 16)).

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2019.

Pour rappel, fin juillet 2019, le plafond de la ligne RCF du Groupe a été rehaussé de 73 M€ à 100 M€.

1-4 Faits marquants du semestre

Plusieurs événements et faits marquants ont ponctué le 1^{er} semestre 2019/2020.

Résultats sportifs

Le club a participé, comme la saison dernière, à la phase de groupe de Champions League et s'est qualifié pour les 1/8 de finale contre la Juventus (26/02 et 17/03/2020).

En Ligue 1, le club occupe la place de 12^{ème} à mi-saison (3^{ème} au 31 décembre 2018).

Trading joueurs (cessions et acquisitions)

Une importante activité de trading joueurs a été réalisée au cours du 1^{er} semestre de l'exercice, tant au niveau des cessions de joueurs que des acquisitions de joueurs.

Le club a procédé aux cessions de Tanguy Ndombelé à Tottenham (47,6 M€) et Nabil Fékir au Betis Seville (19,8 M€), ainsi qu'aux cessions de Timothé Cognat, Hamza Rafia, Yassin Fékir et Gédéon Kalulu (total de 0,4 M€).

Les acquisitions suivantes sont intervenues :

- Thiago Mendes, en provenance du Losc, contrat de 4 ans, 23,7 M€
- Youssouf Koné, en provenance du Losc, contrat de 5 ans, 10,1 M€
- Joachim Andersen, en provenance de la Sampdoria de Gènes, contrat de 5 ans, 28,0 M€
- Emmanuel Danso, en provenance du Sporting Club Accra (Ghana), contrat de 3 ans, 0,2 M€
- Jean Lucas, en provenance de Flamengo (Brésil), contrat de 5 ans, 8,7 M€
- Jeff Reine Adelaïde, en provenance d'Angers, contrat de 5 ans, 26,4 M€
- Sinaly Diomande, en provenance de Guidars (Bamako), contrat de 4 ans, 0,6 M€

Des prolongations de contrats ont été effectuées : Maxence Caqueret (2023), Léo Dubois (2024), Anthony Lopes (2023), Yann Kitala (2022), Maxwell Cornet (2023), Cédric Augarreau (2023), Titouan Thomas (2023).

Des mutations temporaires (sorties) ont été concrétisées pour la saison 2019/2020 : Zachary Brault Guillard, Pape Cheikh Diop, Lenny Pintor, Théo Ndicka, et Yann Kitala.

Par ailleurs, 8 jeunes joueurs issus du centre de formation ont signé leur premier contrat pro à effet du 1^{er} juillet 2019 : Titouan Thomas, Rayan Cherki, Melvin Bard, Boubacar Fofana, Malcom Barcola, Paul Devarrewaere, Théo Ndicka et Cédric Augarreau et 4 joueurs sont arrivés libres : Ciprian Tatarusanu, Nicolas Fontaine, Héritier Deyonge et Eli Wissa.

Activité Events

Le 1^{er} semestre de l'exercice a bénéficié de l'organisation des deux demi-finales et de la finale de la coupe du monde féminine FIFA 2019 au Groupama Stadium en juillet 2019 qui ont réuni près de 160 000 spectateurs (cf chapitre 1.1).

Rachat de la franchise américaine « Reign FC »

En décembre 2019, l'Olympique Lyonnais a signé un contrat de rachat des actifs du club de football féminin américain le Reign FC (Seattle) pour un montant de 3,51 M\$ (closing effectué le 24 janvier 2020). Ces actifs seront portés par une société en cours de création : OL Reign, détenue par OL Groupe (89,5 % pour un investissement de 3,145 m\$), Bill Predmore, précédent investisseur et dirigeant du Reign FC (7,5%) et Tony Parker (3%). Cet investissement marque la volonté du Groupe de développer la marque OL sur le territoire américain en accompagnant le Reign FC au plus haut niveau sportif, de mutualiser les effectifs des 2 équipes et d'acquérir des partenaires mondiaux.

Academy

La performance de l'Academy OL a été une nouvelle fois confirmée en se classant une nouvelle fois dans le TOP 4 européen depuis 8 années consécutives, à la 3^{ème} place, derrière le Real Madrid et Barcelone (CIES octobre 2019).

Au niveau national, le centre de formation de l'Olympique Lyonnais occupe la 4^{ème} place après 6 années consécutives à la 1^{ère} place (Commission Nationale Paritaire de la Convention Nationale des Métiers du Football, sur proposition de la DTN, juin 2019). Le club est 1^{er} au classement des Licences club depuis 4 ans consécutifs (LFP septembre 2019).

Principaux contrats - évolution du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Partenariats équipe masculine

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC MDA

Partenaires depuis 2009, l'Olympique Lyonnais et la société MDA ont renouvelé leurs accords de partenariat pour la saison 2019/2020 dans les mêmes termes et conditions que les années précédentes. La société MDA bénéficie de visibilité au niveau du badge poitrine au-dessus de l'écusson du Club, sur les maillots des rencontres de Championnat domicile et extérieur.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC TEDDY SMITH

Le 26 juillet 2019, l'Olympique Lyonnais a signé un contrat de partenariat de deux saisons avec la société Teddy Smith (2019/2020 à 2020/2021).

La société Teddy Smith apparaît sur le short de l'équipe première masculine pour les matchs du Championnat de France de Ligue 1. De plus, la société Teddy Smith bénéficie de prestations de visibilité dans le stade et sur les réseaux sociaux afin de renforcer et compléter le dispositif maillot, ainsi que des prestations d'hospitalité.

Partenariats équipes masculine et féminine

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC DELIVEROO

Le 15 octobre 2019, l'Olympique Lyonnais a signé un contrat de partenariat de trois saisons avec la société Deliveroo (2019/2022).

La société Deliveroo apparaît sur la face arrière du maillot du Championnat de France de ligue 1 de l'équipe première masculine, et également sur la manche gauche du maillot de l'équipe féminine

pour les matchs de D1 et de Ligue des Champions, jusqu'aux quarts de finale. Ce contrat comporte également des éléments de visibilité dans le stade et sur les réseaux sociaux afin de renforcer et compléter le dispositif maillot, ainsi que des prestations d'hospitalité.

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC VEOLIA ENVIRONNEMENT

Après les premiers contrats de partenariat conclus entre Veolia Environnement et la SASU Olympique Lyonnais à compter de la saison 2011/2012, de nouveaux accords ont été conclus. Pour la saison 2019/2020, la société Veolia bénéficie du marquage de la face avant des maillots de l'équipe masculine pour les matchs européens. Pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, la société bénéficiera également du marquage maillot de l'équipe féminine dans le cadre des matchs de Ligue des Champions jusqu'aux 1/8 de finale. Ce contrat comporte également des éléments de visibilité dans le stade et sur les réseaux sociaux afin de renforcer et compléter le dispositif maillot, ainsi que des prestations d'hospitalité.

[Autres partenariats](#)

CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LDLC

Début janvier 2020, les sociétés Olympique Lyonnais Groupe et Olympique Lyonnais SASU ont conclu un accord cadre de partenariat avec le groupe LDLC et sa filiale LDLC EVENT, pour une durée de 5 ans, dans le domaine de l'esport.

1-5 Principales relations avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées figurent dans le point 10.1 des notes annexes aux comptes semestriels consolidés résumés au 31 décembre 2019, en page 56 du présent rapport.

1-6 Arrêté des comptes semestriels consolidés résumés

Les comptes consolidés résumés d'OL Groupe du premier semestre 2019/2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 février 2020.

1-7 Résultats sportifs au 31 décembre 2019

▪ Équipe masculine

- Championnat de France : 12^{ème} place
- UEFA Champions League : qualification 1/8 de finale (Juventus les 26 février et 17 mars 2020)

▪ Équipe féminine

- Championnat de France : 1^{ère} place
- UEFA Women's Champions League : qualification 1/4 finale (Bayern 25 mars et 1^{er} avril 2020)

1-8 Evènements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2020

Activité sur contrats joueurs

Le mercato d'hiver a été particulièrement actif, en relation avec le nombre inhabituel de joueurs blessés au cours du 1^{er} semestre.

Arrivées :

- Karl Toko Ekambi en provenance de Villarreal sous forme de prêt (4 M€) avec option d'achat (11,5 M€ brut+ 4 M€ d'incentives maximum + 15% sur plus-value future ou 50% si transfert avant le 15 septembre 2020)
- Bruno Guimaraes de l'Athlético Paranaense, contrat de 4 ans 1/2, soit jusqu'au 30 juin 2024 (20 M€ brut + 20% sur transfert futur)
- Camilo Reijers de Oliveira en provenance de Ponte Preta (Brésil) pour un montant de 2 M€ brut auquel pourra s'ajouter un intéressement de 20 % sur un futur transfert. Le milieu de terrain brésilien a signé un contrat de 4 ans et demi avec l'OL, soit jusqu'au 30 juin 2024.
- Tino Kadewere (12 M€ brut + 2 M€ d'incentives maximum + 15% sur plus-value future) qui intégrera l'effectif de l'OL au 1er juillet prochain pour 4 ans, à la suite d'un prêt au Havre AC jusqu'à la fin de la saison 2019/2020.

En parallèle, le club a procédé aux transferts de Lucas Tousart au Hertha Berlin (25 M€ brut), assorti d'un prêt à l'OL jusqu'à la fin de saison 2019/2020 et de Zachary Brault Guillard à l'Impact de Montréal (50 K€ + intéressement de 50% sur plus-value future).

Le groupe confirme sa stratégie de recrutement de jeunes talents à fort potentiel, en complément de son pilier stratégique qu'est l'Academy.

Contrat de partenariat avec Emirates

Le 5 février, un Top partenariat a été conclu avec Emirates, une marque mondiale, prestigieuse et valorisante pour le Groupe OL. Emirates bénéficiera seul, de l'apposition de sa marque sur la face avant des maillots de l'équipe masculine (Championnat et Europe) pour 5 ans, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025. Ce contrat est le plus important que le Groupe n'ait jamais signé.

1-9 Facteurs de risques

De manière générale, les facteurs de risques décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2018/2019 (pages 11 à 16), en ligne sur le site www.olweb.fr, n'ont pas évolué sur le semestre.

1-10 Résultats sportifs au 10 février 2020

- **Équipe masculine**
 - Championnat de France : 9^{ème} place après la 24^{ème} journée
 - UEFA Champions League : qualification pour les 1/8 de finale contre la Juventus (26 février et 17 mars 2020)
 - Coupe de France : qualification en 1/4 de finale contre l'OM (12 février 2020)
 - Coupe de la Ligue : qualification pour la finale contre le PSG (4 avril 2020)

- **Équipe féminine**
 - Championnat de France : 1^{ère} place
 - UEFA Women's Champions League : qualification en 1/4 de finale contre le Bayern (25 mars et 1^{er} avril 2020)
 - Coupe de France : qualification en 1/4 de finale contre Dijon (16 février 2020)

1-11 Perspectives à court et moyen termes

PERSPECTIVES DU 2nd SEMESTRE 2019/2020

Au 2nd semestre de l'exercice 2019/2020, le Groupe bénéficiera de l'arrivée de nouveaux talents, à l'instar de Bruno Guimaraes, Karl Toko Ekambi et Camilo Reijers, qui conforte l'ambition de l'Olympique Lyonnais, encore engagé dans les 4 compétitions, d'être au plus haut niveau dans cette seconde moitié de saison et revenir en ligne avec les objectifs sportifs visés en championnat de France de Ligue 1. Le club s'est qualifié pour la finale de la coupe de la Ligue qu'il disputera le 4 avril prochain contre le PSG.

Le Groupe bénéficiera également de sa participation aux phases finales de la Champions League (1/8^{ème} de finale contre la Juventus) générant mécaniquement des revenus additionnels de droits TV UEFA et de billetterie Europe. Un record de revenu de matchday est attendu sur ce match.

Le Groupe pourra également compter sur une programmation estivale particulièrement riche au Groupama Stadium, qui accueillera la 1^{ère} édition du festival annuel de musique « FELYN » les 19 & 20 juin 2020, produit par la société OL Production (co-entreprise à 50% OL Groupe et 50% Olympia Production, filiale de Vivendi). L'enceinte accueillera également un match amical France-Finlande dans le cadre de la préparation de l'UEFA Euro 2020 le 31 mars 2020, un concert privé pour Groupama le 5 juin, Paul McCartney le 7 juin, un Monster Jam le 27 juin 2020 et le groupe Rammstein les 9 et 10 juillet 2020.

Le Groupe anticipe également la contribution de nouveaux produits de cessions de contrats joueurs, après un niveau record de 69,1 M€ réalisé au cours du 1^{er} semestre. Lucas Tousart a été cédé au Hertha Berlin pour un montant brut de 25 M€ lors du mercato d'hiver, mais restera dans les effectifs de l'OL jusqu'à la fin de saison, sous forme de prêt. À l'issue du mercato d'hiver, clos fin janvier 2020, le Groupe enregistre déjà un montant cumulé de plus de 90 M€ de produits de cessions de contrats de joueurs (vs. 88,2 M€ générés sur la totalité de l'exercice 2018/2019).

PLAN STRATÉGIQUE À HORIZON 2023/2024

OBJECTIFS : 420 M€ A 440 M€ DE PRODUITS D'ACTIVITES, EBE SUPERIEUR A 100 M€

Dans le cadre de sa stratégie de développement basée sur un concept de « **Full entertainment** » autour de son cœur d'activité football, mais également sur le développement, la récurrence et la diversification de son offre « Events », le Groupe revoit aujourd'hui à la hausse son objectif de Produits des activités à horizon 2023/24, et vise désormais un montant total de revenus de **420 M€ à 440 M€**. Parallèlement, le Groupe entend générer un EBE **supérieur à 100 M€**.

Cet objectif de revenus à horizon 2023/2024 s'appuiera notamment sur :

Une forte revalorisation des partenariats dès la saison 2020/2021

Les revenus de partenariats bénéficieront de la mise en application dès 2020/2021 du nouveau contrat exclusif « face avant maillot » signé avec Emirates le 5 février 2020, pour 5 ans. Ils devraient bénéficier également d'un nouveau contrat naming, actuellement en cours de discussion avec plusieurs partenaires.

Le Groupe a pour objectif une croissance de ses revenus de partenariats de l'ordre de 12 à 15 M€ annuels à compter de l'exercice 2020/2021 (vs. 2018/2019 31,3 M€). L'objectif de revenus de partenariats annuels à horizon 2023/2024 s'établit ainsi entre **47 et 50 M€**.

La poursuite d'une dynamique de croissance du pôle « Events » autour du Groupama Stadium et du projet d'arena

L'activité « Events » sera portée par l'attractivité croissante du Groupama Stadium auprès des organisateurs de grands événements et par une demande forte de la part des clients BtoB pour l'organisation de séminaires et de conventions d'entreprises.

Le Groupe œuvre activement au projet d'extension foncière et d'implantation d'une nouvelle salle événementielle à proximité du stade, d'une capacité de 12 000 à 16 000 personnes. Cette nouvelle enceinte, qui représenterait un investissement d'environ 115 M€ porté par le Groupe (objectif de livraison au cours du 2^{ème} trimestre 2023), viendrait compléter l'offre Events avec l'organisation de concerts tout au long de l'année, de séminaires et de salons professionnels de grande ampleur, mais également de compétitions sportives telles que des matchs de prestige d'Euroleague de basket-ball de LDLC ASVEL ainsi que des compétitions internationales d'esports.

L'objectif de revenus « Events » annuels à horizon 2023/2024 porte sur un montant de **42 à 45 M€**.

Une activité de trading de joueurs récurrente et élevée

Dans un contexte de marché mondial des transferts toujours en progression (+5,9% en 2019, source rapport FIFA janvier 2020), OL Groupe est idéalement positionné pour créer de la valeur avec l'Academy, parmi les meilleurs centres de formation d'Europe, et une politique d'acquisition et de valorisation de jeunes joueurs à fort potentiel.

L'objectif de revenus de trading de joueurs s'établit à un montant global compris entre **90 et 110 M€** en moyenne annuelle (2020/2021-2023/2024).

Une billetterie optimisée et performante

Le groupe a pour objectif d'augmenter le nombre d'abonnés en places sèches (sans prestation) et en hospitalités (avec prestations), des tribunes basse et intermédiaire, afin d'atteindre sur ces 2 zones, un taux de remplissage de 100% (vs. 77% actuellement sur les 2 catégories). Ce dispositif devrait également permettre à terme la mise en place d'une bourse de revente de places abonnés inutilisées.

L'objectif de revenus de billetterie est supérieur à **52 M€** sur une base annuelle, à horizon 2023/2024.

Une croissance significative des droits TV Ligue 1 dès 2020/2021

À compter de la saison 2020/2021, le groupe attend une croissance significative de ses droits TV Ligue 1, en relation avec l'attribution de ces droits au groupe Mediapro pour 1,16 Md€/an pour la période 2020-2024 (en hausse globale de +60%, 726,5 M€/an pour la période 2016-2020). La grille de répartition de ces nouveaux droits est actuellement en cours de discussion.

Développement international, source de création de valeur à moyen terme

Sur le plan du développement international, l'accord signé en juin 2019 avec l'ASVEL va permettre au Groupe de bénéficier de l'image et de la notoriété de Tony Parker notamment aux États-Unis et en Chine.

Parallèlement, avec l'acquisition finalisée le 24 janvier 2020 du club américain du « Reign FC », devenu « OL Reign » (début de saison sportive le 9 mars prochain), le Groupe poursuivra le développement de la marque OL sur le territoire américain, grâce à une visibilité accrue et à la volonté de mettre en place des synergies commerciales B2B et, sur le plan sportif, de mutualisation des effectifs des 2 équipes féminines professionnelles basées à Lyon et Seattle.

Ces différentes actions concourent au rayonnement international de la marque OL, qui sera source de revenus additionnels récurrents pour le Groupe sur le moyen terme.

Dans le cadre du plan stratégique à 5 ans et des objectifs présentés en février 2019, le Groupe a d'ores et déjà réintégré le Top 20 des clubs européens sur le plan économique et se classe ainsi au 17^{ème} rang du classement Deloitte Football Money League de janvier 2020, pour la première fois depuis 2011/2012.

Il est à noter qu'à la date du 11 février 2020, OL Groupe n'enregistre aucun litige qui pourrait remettre en cause de manière significative l'activité ou les objectifs sportifs qu'il s'est fixés pour l'exercice 2019/2020.

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS RÉSUMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Table des matières

Faits marquants	17
Présentation des états financiers	18
Compte de résultat	21
État de la situation nette consolidée	22
Tableau de flux de trésorerie	24
Tableau de variation des capitaux propres	27
Annexes aux comptes consolidés	28
Note 1 : Périmètre de consolidation	28
Note 2 : Recours à des estimations	29
Note 3 : Information sectorielle	29
Note 4 : Activités opérationnelles	30
Note 4.1 : Produit des activités	30
Note 4.2 : Créances clients et actifs liés aux contrats clients	32
Note 4.3 : Stocks	33
Note 4.4 : Autres actifs courants	34
Note 4.5 : Autres passifs courants	34
Note 4.6 : Participations dans les entreprises associées	34
Note 5 : Charges et avantages au personnel	35
Note 5.1 : Effectifs	35
Note 5.2 : Charges de personnel	35
Note 5.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction	35
Note 5.4 : Engagements de retraite	36
Note 5.5 : Paiement en actions	36
Note 6 : Immobilisations corporelles et incorporelles	37
Note 6.1 : Goodwill et autres immobilisations incorporelles	37
Note 6.2 : Immobilisations corporelles	41
Note 6.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	44
Note 7 : Autres provisions et passifs éventuels	46
Note 7.1 : Provisions	46
Note 7.2 : Autres passifs éventuels	46
Note 7.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes	46
Note 8 : Financement et instruments financiers	47
Note 8.1 : Actifs financiers non courants	47
Note 8.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	47
Note 8.3 : Dettes financières courantes et non courantes	47
Note 8.4 : Juste valeur des instruments financiers	51
Note 8.5 : Endettement financier net de trésorerie	52
Note 8.6 : Résultat financier	52
Note 8.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe	53

Note 9 : Impôts sur les résultats	53
Note 9.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts	53
Note 9.2 : Impôts différés	54
Note 10 : Capitaux propres	55
Note 10.1 : Capital social	55
Note 10.2 : Résultat par action	56
Note 11 : Politique de gestion des risques	57
Note 11.1 : Politique de gestion des risques	57
Note 11.2 : Risques de liquidité	57
Note 11.3 : Risque de crédit financier	57
Note 11.4 : Les contrats de crédits.....	58
Note 11.5 : Risque de crédit commercial	59
Note 11.6 : Risques de marché.....	59
Note 11.7 : Risques liés au projet Groupama Stadium	60
Note 12 : Évènements post clôture	61

Les états financiers consolidés présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 10 Avenue Simone Veil, 69150 Décines-Charpieu) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales interviennent dans les activités de spectacle et divertissement sportif ainsi que dans certains métiers complémentaires générateurs de revenus additionnels.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 février 2020.

FAITS MARQUANTS

Les principaux évènements survenus sur le 1^{er} semestre 2019/2020 sont les suivants :

- **Augmentation de la ligne RCF**

Le plafond de la ligne RCF du Groupe a été rehaussé fin juillet 2019 de 73 M€ à 100 M€, et ce jusqu'à la maturité finale du contrat de refinancement du 30 juin 2024, suite à l'accord à l'unanimité de l'ensemble des prêteurs bancaires de participer à une hausse des engagements de 27 M€, à hauteur de leurs quotes-parts initiales dans le crédit.

- **Création de sociétés**

- En date du 19 juillet 2019, la société OL Groupe a acquis 45 000 actions pour un montant de 45 000 € de la société "le travail réel" portant à 30 % la détention du capital. Cette société a pour objet d'accompagner et d'intervenir auprès des entreprises dans leurs problématiques RH, de recrutement et de formation, avec pour objectif de développer leur capital humain. Elle est mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

- En date du 10 juillet 2019, OL Groupe et Olympia Production ont créé la société OL Production. Cette nouvelle société portera le festival annuel de musique qui aura lieu au Groupama Stadium.

- **Échange d'actions OL Groupe / LDLC Asvel**

La société Olympique Lyonnais Groupe a procédé l'échange de 275 657 actions auto-détenues contre des actions de LDLC ASVEL apportées à OL Groupe par d'autres actionnaires de LDLC ASVEL. À l'issue de l'opération OL Groupe détient 31,67% du capital de LDLC ASVEL.

- **Cessions des droits immobiliers**

L'avant dernier lot de terrain à bâtir a été cédé pour un montant de total de 2,8 M€ soit une plus-value de 1,6 M€ constatée en « autres produits et charges opérationnels courants » dans le compte de résultat.

- **Cessions de joueurs**

Le joueur Tanguy Ndombélé a été transféré au club de Tottenham pour un montant de 60 M€ auquel pourront s'ajouter des incentives pour un montant maximum de 10 M€. La plus-value figure en excédent brut d'exploitation (l'impact des plus-values de cession joueurs est donné en note 6).

Pour rappel les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice précédent ont été les suivants :

● adidas

Le Groupe OL a signé un protocole d'accord ferme engageant et irrévocable avec adidas, qui continuera ainsi d'être l'équipementier exclusif de toutes les équipes de l'Olympique Lyonnais sur la période 2020-2025.

En application de cet accord, l'Olympique Lyonnais continuera à recevoir de la part d'adidas, sur des bases améliorées, au cours de chaque saison sportive, un paiement minimum au titre d'une prestation financière de base forfaitaire et de redevances portant sur les ventes de produits portant les marques Olympique Lyonnais et adidas, ce paiement pouvant faire l'objet d'ajustements en fonction des ventes réalisées et des résultats de l'Olympique Lyonnais dans les compétitions françaises et/ou européennes dans lesquelles il est engagé.

● Cessions de joueurs

Le joueur Ferland Mendy a été transféré au club du Real Madrid en juin 2019 pour un montant de 48 M€, auxquels pourront s'ajouter 5 M€ d'incentives futurs.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels consolidés résumés ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et sur la base des normes IFRS, des amendements et des interprétations publiées par l'international Accounting Standard Board (IASB) telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, les comptes consolidés semestriels doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2019 (document d'enregistrement universel n° D.19-0920). Les états financiers et les notes sont présentés en milliers d'€ (K€), sauf indication contraire.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2019, à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} juillet 2019 décrits ci-dessous :

- IFRS 16 Contrats de location (cf. infra)
- Interprétation IFRIC 23 - Comptabilisation des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur les sociétés. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de passifs complémentaires au titre des incertitudes fiscales. Il n'existe pas, sur les exercices présentés, de provisions constatées dans les comptes pour couvrir un risque fiscal.
- Cycle d'améliorations annuelles 2015-2017 (amendements IFRS 3, 11, 12 et 23),
- Amendements d'IAS 28 Participations dans des entreprises associées
- Amendements d'IAS 19 Avantages du personnel

Pour rappel, l'OL avait choisi d'appliquer par anticipation au 30 juin 2019 l'amendement IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé avec compensation négative et les restructurations de dettes financières.

L'impact de la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 est présenté ci-après. Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe ou sont non applicables.

L'application des autres amendements et interprétations n'a pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, ou dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après la date de clôture.

Il s'agit principalement des normes, amendements et interprétations suivants :

- Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne ;
- Amendement des normes IAS 1 / IAS 8 « Définition de la matérialité dans les états financiers », publié par l'Union Européenne le 10 décembre 2020.
- Amendement IFRS 3 « définition d'une entreprise », dont l'adoption est prévue sur le 1^{er} trimestre 2020,
- Amendement des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS, publié par l'UE le 6 décembre 2019,
- Amendement des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, publié par l'UE le 16 janvier 2020.

Le groupe est en cours d'analyse des impacts. À ce jour, le groupe n'a pas identifié d'impacts significatifs liés à l'application de ces amendements.

Il n'existe pas de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2019, non encore adoptées au niveau européen, et dont l'impact aurait été significatif sur les comptes de cet exercice.

Dans certains cas, ces règles ont été adaptées aux spécificités des comptes intermédiaires.

Les informations communiquées en annexes aux comptes semestriels portent sur les éléments, les transactions et les événements significatifs permettant de comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du groupe.

Il est rappelé que l'arrêté du premier semestre d'OL Groupe intègre les premières cessions de joueurs de l'exercice (le marché des transferts d'été entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2019) et les recettes liées à la première phase de la Ligue des Champions. Les résultats du premier semestre ne sont donc pas représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2019/2020.

IFRS 16 – Contrats de location

Méthode de transition

Le Groupe applique cette norme à compter du 1^{er} juillet 2019. Concernant les dispositions transitoires, la norme a été appliquée en optant pour la méthode rétrospective simplifiée. Cette méthode consiste à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant des obligations locatives.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes du 30 juin 2019, l'OL Groupe a appliqué au 1^{er} juillet 2019 la norme IFRS 16 sur les contrats de location, en optant pour la méthode rétrospective simplifiée.

L'appréciation si un contrat en cours est un contrat de location ou contient un contrat de location a été effectuée au 1^{er} juillet 2019.

Le groupe a opté pour les mesures de simplification suivantes :

- Actif lié au droit d'utilisation égal à la dette sur obligation locative au 1^{er} juillet 2019,
- Calcul du taux d'emprunt marginal à la date de 1^{ère} application, en tenant compte de la durée initiale du contrat, et non de la durée résiduelle,
- Retraitement des contrats de location dont la durée résiduelle au 1^{er} juillet 2019 est supérieure à 12 mois,
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs,
- Utilisation des connaissances acquises postérieurement après le début du contrat, par exemple pour déterminer la durée des contrats de location qui contiennent des options de renouvellement ou de résiliation,

En pratique, les contrats de location retraités portent principalement sur les locations immobilières.

Conformément aux dispositions de la norme liée à la méthode rétrospective simplifiée, les comptes comparatifs n'ont pas été retraités. Les principaux impacts financiers sur les agrégats du 1^{er} semestre 2019 sont présentés ci-après :

- Impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/07/2019 : 0 K€, compte tenu des options de simplifications retenues (cf supra),
- Augmentation des actifs liés aux droits d'utilisation : 5 899 K€ (dotation sur la période de 548 K€ d'où actif net de 5 351 K€),
- Augmentation des dettes financières au titre des obligations locatives : 5 899 K€ (remboursement intervenu sur la période de 505 K€ d'où une dette nette de 5 394 K€),
- Diminution des charges externes : 610 K€,
- Augmentation des charges financières : 106 K€,
- Augmentation des dotations aux amortissements : 548 K€.

L'impact au 1^{er} juillet 2019 lié à l'application de la norme IFRS 16 a été présenté sur une ligne spécifique des tableaux de mouvements des immobilisations et des dettes financières.

Le groupe a choisi de présenter sur une ligne distincte au bilan les actifs liés au droit d'utilisation et les passifs liés aux obligations locatives.

Il est à rappeler que le Groupe OL, avait dans les comptes du 30 juin 2019, des contrats de location financement entrant dans le champ de l'ex norme IAS 17. Dans le cadre de la mise en application de la norme IFRS 16, ces contrats ont été reclassés au bilan en actifs liés aux droits d'utilisation et en dettes liées aux droits d'utilisation.

Le tableau de réconciliation entre d'une part les engagements présentés en hors bilan au 30 juin 2019, selon la norme IAS 17, actualisés au taux d'emprunt marginal au 1^{er} juillet 2019, et d'autre part la dette de loyers IFRS 16 est présenté ci-après :

Engagements hors bilan au 30/06/2019 en K€	129 505
Contrats retraités antérieurement selon IAS 17	6 850
Contrats hors du champs IFRS 16 (1)	-123 128
Actualisation selon la durée retenue IFRS 16	-479
Dettes au titre des contrats de location au 01/07/2019	12 748

(1) il s'agit de contrats de prestations de service n'octroyant pas un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent

Les règles de comptabilisation des contrats de location sont présentées en note 6.2 de l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en K€)	Notes	31/12/19	% du C.A.	31/12/18	% du C.A.
Produits des activités	4.1	197 233	100%	168 407	100%
Achats consommés		-24 303	-12%	-21 380	-13%
Charges externes		-21 566	-11%	-17 803	-11%
Impôts, taxes et versements assimilés		-3 438	-2%	-3 401	-2%
Charges de personnel	5.2	-79 556	-40%	-64 750	-38%
Valeur résiduelle des contrats joueurs	6.1	-6 552	-3%	-7 153	-4%
Excédent brut d'exploitation		61 818	31%	53 918	32%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	7.3	-35 467	-18%	-25 738	-15%
Autres produits et charges opérationnels courants		343	0%	-1 897	-1%
Résultat opérationnel		26 694	14%	26 284	16%
Résultat financier	8.6	-8 146	-4%	-7 101	-4%
Résultat avant impôt		18 548	9%	19 183	11%
Charge d'impôt	9.1	-3 372	-2%	-4 133	-2%
Quote part de résultat net des entreprises associées		-211	0%	-82	
Résultat net de l'exercice		14 966	8%	14 969	9%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		14 869		14 841	
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		96		128	
Résultat net par action (en euros)		0,26		0,25	
Résultat net par action dilué (en euros)		0,11		0,11	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K€)

Ecart actuariel sur engagements de retraite	5.4	0		0	
Eléments non recyclables au compte de résultat		0		0	
Juste valeur des instruments de couverture stade		547		398	
ID correspondant		-188		-137	
Eléments recyclables au compte de résultat	11.6	359		261	
Résultat global		15 325		15 230	
Résultat global revenant aux actionnaires		15 228		15 102	
Résultat global revenant aux minoritaires		96		128	

Comme indiqué en note « présentation des états financiers », le groupe a appliqué au 31 décembre 2019 la norme IFRS 16 en optant pour la méthode de transition rétrospective simplifiée, qui n'a pas conduit à retraiter les chiffres comparatifs.

ÉTAT DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Bilan Actif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/19	30/06/19
Immobilisations incorporelles			
Goodwills	6.1	1 866	1 866
Contrats joueurs	6.1	156 415	89 478
Autres immobilisations incorporelles	6.1	1 591	1 554
Immobilisations corporelles	6.2	373 992	385 501
Actifs liés aux droits d'utilisation (1)	6.2	10 060	
Autres actifs financiers	8.1	4 605	4 159
Créances sur contrats joueurs (part à plus d'un an)	4.2 & 8.4 & 8.5	41 000	36 462
Participation dans les entreprises associées	4.6	4 299	3 620
Impôts différés	9.2	1 791	3 701
Actifs non courants		595 619	526 341
Stocks	4.3	4 237	2 469
Créances clients et actifs sur contrats clients	4.2	28 492	14 875
Créances sur contrats joueurs (part à moins d'un an)	4.2 & 8.4 & 8.5	37 727	57 044
Autres actifs courants et comptes de régularisation	4.4 & 8.4	31 177	16 992
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2 & 8.4	19 902	11 962
Actifs courants		121 535	103 342
TOTAL ACTIF		717 154	629 683

(1) Comme indiqué en note « présentation des états financiers », le groupe a appliqué au 31 décembre 2019 la norme IFRS 16 en optant pour la méthode de transition rétrospective simplifiée, qui n'a pas conduit à retraiter les chiffres comparatifs.

Bilan Passif

Montants nets (en K€)	Notes	31/12/19	30/06/19
Capital	10.1	88 461	88 429
Primes	10.1	123 390	123 396
Réserves	10.1	-86 504	-92 889
Autres fonds propres	10.1	138 021	138 047
Résultat revenant aux actionnaires de la Société		14 869	6 186
Capitaux propres part du groupe		278 237	263 169
Intérêts minoritaires		3 609	3 262
Total capitaux propres		281 846	266 431
Emprunt obligataire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	50 101	50 014
Emprunt bancaire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	97 815	100 414
Emprunts & dettes financières (part à + 1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	56 667	58 265
Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	41 893	11 915
Dettes financières non courantes liées aux obligations locatives (1)	8.3 & 8.4 & 8.5	5 790	
Autres passifs non courants	8.3 & 8.4	19 645	21 394
Provision pour engagement de retraite	5.4	2 408	2 420
Passifs non courants		274 319	244 422
Provisions (part à -1 an)	7.1	114	90
Dettes financières (part à -1 an)			
Découverts bancaires	8.3 & 8.4 & 8.5	275	354
Emprunt obligataire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	1 374	71
Emprunt bancaire stade	8.3 & 8.4 & 8.5	7 911	7 736
Dettes financières courantes liées aux obligations locatives (1)	8.3 & 8.4 & 8.5	4 659	
Autres emprunts & dettes financières	8.3 & 8.4 & 8.5	1 761	5 425
Fournisseurs & comptes rattachés	8.3 & 8.4	24 835	22 959
Dettes fiscales et sociales	8.3	37 507	41 393
Dettes sur contrats joueurs (part à -1 an)	8.3 & 8.4 & 8.5	53 016	28 988
Autres passifs courants et produits constatés d'avance	8.3 & 8.4	29 538	11 814
Passifs courants		160 989	118 829
TOTAL PASSIF		717 154	629 683

(1) Comme indiqué en note « présentation des états financiers », le groupe a appliqué au 31 décembre 2019 la norme IFRS 16 en optant pour la méthode de transition rétrospective simplifiée, qui n'a pas conduit à retraiter les chiffres comparatifs.

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en K€)	31/12/19	31/12/18
Résultat net	14 966	14 969
Résultat net des entreprises associées	211	82
Amortissements et provisions (1)	35 467	25 141
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie (2)	296	-218
Plus-values de cession des contrats joueurs	-62 499	-30 917
Plus-values de cession des autres immobilisations	-1 467	0
Charges d'impôt (3)	3 372	4 133
Capacité d'autofinancement avant impôt	-9 655	13 189
Impôt payé	-731	-392
Coût de l'endettement financier net	7 240	7 014
Clients et autres débiteurs	-15 293	-8 001
Fournisseurs et autres créditeurs	1 076	7 025
Variation du besoin en fonds de roulement	-14 217	-976
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-17 363	18 835
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-44 975	-40 153
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-226	-58
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-4 727	-5 055
Acquisitions d'immobilisations financières	-931	-1 724
Participation dans les entreprises associées	-889	
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	83 831	47 391
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	3 331	1 522
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	35 414	1 923
Souscriptions d'emprunts bancaires et obligataires (5)	3 000	
Intérêts versés	-4 567	-3 506
Intérêts versés sur les dettes liées aux obligations locatives (6)	-269	
Remboursements d'emprunts (5)	-5 134	-9 634
Remboursement d'emprunt sur les dettes liées aux obligations locatives (7)	-2 300	
Acquisitions d'action propres	-762	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-10 032	-13 140
Trésorerie d'ouverture	11 608	8 760
Variation de trésorerie	8 019	7 618
Trésorerie de clôture	19 627	16 378

(1) Cf note 7.3 / (2) Les autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie sont principalement constitués des effets d'actualisation des actifs non courants, des charges calculées d'intérêts sur les dettes financières / (3) Cf note 9 / (4) Cf note 6.2 / (5) Cf note 8.3

(6) Première application de la norme IFRS 16 avec la méthode rétrospective simplifiée sans impact sur la période comparative pour 105 K€. La différence correspondant aux intérêts sur les locations entrant dans le champ de l'ex norme IAS 17.

(7) Première application de la norme IFRS 16 avec la méthode rétrospective simplifiée sans impact sur la période comparative pour 505 K€. La différence correspondant aux remboursements des locations entrant dans le champ de l'ex norme IAS 17.

Comme indiqué en note « présentation des états financiers », le groupe a appliqué au 31 décembre 2019 la norme IFRS 16 en optant pour la méthode de transition rétrospective simplifiée, qui n'a pas conduit à retraiter les chiffres comparatifs.

(en K€)	31/12/19	31/12/18
Disponibilités et CRSD	19 902	16 667
Découverts bancaires	-275	-289
Trésorerie de clôture	19 627	16 378

Détail des flux liés aux acquisitions de joueurs

(en K€)	31/12/19	31/12/18
Acquisitions de contrats joueurs	-98 981	-50 657
Dettes joueurs au 31/12/19	94 909	
Dettes joueurs au 30/06/19	-40 903	
Dettes joueurs au 31/12/18		50 315
Dettes joueurs au 30/06/18		-39 811
Acquisitions de contrats joueurs nettes des variations de dettes	(44 975)	(40 153)

Détail des flux liés aux cessions de joueurs

(en K€)	31/12/19	31/12/18
Produits sur cessions de contrats joueurs	69 051	38 070
Créances joueurs au 31/12/19	-78 726	
Créances joueurs au 30/06/19	93 506	
Créances joueurs au 31/12/18		-79 096
Créances joueurs au 30/06/18		88 417
Cessions de contrats joueurs nettes des variations de créances	83 831	47 391

Variation du besoin en fonds de roulement

Clients et autres débiteurs

(en K€)	Variations de la période
Créances clients	-13 480
Provisions clients	137
Comptes de régularisation - Passif	12 790
Créances clients	-553
Autres créances	-12 973
Stocks	-1 781
Provisions stocks	14
Stocks	-1 767
Clients et autres débiteurs	-15 293

Fournisseurs et autres créditeurs

(en K€)	Variations de la période
Fournisseurs	1 876
Comptes de régularisations - Actif	-1 848
Dettes fournisseurs	28
Autres passifs	1 048
Autres dettes	1 048
Fournisseurs et autres créditeurs	1 076

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en K€)	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société							aux intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultat	Autres fonds propres	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 30/06/18	88 423	123 397	-882	-85 747	138 053	-5 448	257 794	3 044	260 838
Résultat net de l'exercice				6 186			6 186	218	6 404
Juste valeur des instruments de couverture (1)						457	457		457
Ecart actuariel						-286	-286		-286
Résultat net global				6 186		171	6 357	218	6 575
Dividendes									0
Augmentation de capital (2)	7	-1					6	0	6
Variation s/ OSRANE (2)					-6		-6		-6
Paiement en actions						469	469		469
Titres d'auto contrôle			-1 496			-17	-1 513		-1 513
Ecart de conversion						-4	-4		-4
Autres						65	65	0	65
Capitaux propres au 30/06/19	88 429	123 396	-2 378	-79 561	138 047	-4 764	263 169	3 262	266 431
Résultat net de l'exercice				14 869			14 869	96	14 965
Juste valeur des instruments de couverture (1)						359	359		359
Ecart actuariel							0		0
Résultat net global				14 869		359	15 229	96	15 325
Dividendes									0
Augmentation de capital (2)	32	-6					26	0	26
Variation s/ OSRANE (2)					-26		-26		-26
Paiement en actions						614	614		614
Titres d'auto contrôle			-782			35	-747		-747
Ecart de conversion						1	1		1
Autres				-66		37	-29	250	221
Capitaux propres au 31/12/19	88 461	123 390	-3 160	-64 758	138 021	-3 718	278 237	3 609	281 846

La mise en place de la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidées au 1^{er} juillet 2019 compte tenu des options de simplifications retenues par le Groupe dans le cadre de l'application de la méthode rétrospective simplifiée (cf note 6.2).

(1) Ce montant correspond à la variation de la juste valeur nette d'impôt des instruments de couverture mis en place concernant le contrat de crédit du projet Groupama Stadium (cf. note 11.6).

(2) Cf note 10.1

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20 % des droits de vote, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présenté ci-après.

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 31/12/19	% Intérêts 31/12/19	% Contrôle 30/06/19	% Intérêts 30/06/19	
SA OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	Lyon 421577495	Holding	6					--
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE								
SASU OLYMPIQUE LYONNAIS	Lyon 385071881	Club de sport	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS AMFL	Lyon 788746212	Académie Médicale	6	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
SAS OL LOISIRS DEVELOPPEMENT	Lyon 832341143	Services et Conseil	6	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL PARTNER	Lyon 832992671	Courtage assurance	6	95,00	95,00	95,00	95,00	IG
SAS OL PRODUCTION (1)	Lyon 853249464	Production de spectacle	6	50,00	50,00	0,00	0,00	IG
BEIJING OL FC Ltd	Pékin	Services et Conseil	6	45,00	45,00	45,00	45,00	ME
ASVEL BASKET SASP (2)	Lyon 388883860	Club de sport	6	31,67	31,67	25,00	25,00	ME
SAS LE TRAVAIL REEL (3)	Lyon 852695741	Ressources humaines	6	30,00	30,00	0,00	0,00	ME
LYON ASVEL FEMININ	Lyon 534560552	Club de sport	0	10,00	10,00	10,00	10,00	NC
GOL DE PLACA	Brésil	Club de sport	0	10,00	10,00	10,00	10,00	NC
ENTITES AD'HOC ⁽⁴⁾								
ASSOCIATION OL	Lyon 779845569	Association	6					IG

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

NC : Non consolidé

(1) En date du 10 juillet 2019, OL Groupe et Olympia Production ont créé la société OL Production qui portera le festival de musique FELYN.

(2) OL Groupe a procédé à un échange d'actions avec des actionnaires de l'Asvel Basket SASP représentant une participation additionnelle de 6,3% au capital de LDLC ASVEL.

(3) En date du 19 juillet 2019, la société OL Groupe a acquis 45 000 actions pour un montant de 45 K€ de la société « le travail réel » portant à 30% la détention du capital. Cette société a pour objet d'accompagner et d'intervenir auprès des entreprises dans leur problématiques de recrutement formation...avec pour objectif de développer leur capital humain. Elle sera mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

(4) Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités ad hoc).

Dates de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 30 juin, à l'exception de Beijing OL FC (31 décembre). Pour cette entité, des comptes ont été établis du 1^{er} juillet au 31 décembre.

NOTE 2 : RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et indéfinie, les impôts différés et les provisions. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Dans le cadre des comptes semestriels, les évaluations sont établies comme si la période intermédiaire était une période autonome. Les notes présentées ci-après rappellent les principes d'établissement de certains postes du bilan et du compte de résultat.

Il n'y a pas eu d'évolution sur le semestre des estimations et incertitudes.

NOTE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Selon la norme IFRS 8, « Information sectorielle », un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir du chiffre d'affaires et d'encourir des charges :

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

La Direction du Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activité distincts significatifs au sens de cette norme. De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 4.1, qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités, ainsi que le détail des cessions par contrat joueurs.

L'exploitation de l'actif du Groupama Stadium n'est pas analysée comme un secteur d'activité distinct car elle est indissociable des activités sportives développées autour de l'équipe professionnelle de football en raison notamment du dimensionnement des installations, de l'attractivité du lieu, des sources et de l'importance des revenus.

L'information sectorielle par secteur géographique ne s'applique pas, compte tenu de l'activité d'un club de football.

NOTE 4 : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Note 4.1 : Produits des activités

Reconnaissance des produits

La norme IFRS 15 définit un modèle en cinq étapes pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

- L'identification du contrat.
- L'identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur.
- La détermination du prix global du contrat.
- L'allocation du prix global à chaque obligation de performance.
- La comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est liée à l'obligation de performance pour chaque type de vente.

Le chiffre d'affaires est enregistré et reconnu selon les modalités suivantes :

- **Sponsoring (partenariats/publicité) :**

Les modalités de contrats de sponsoring indiquent les montants à reconnaître au titre du semestre concerné.

- **Les droits marketing et télévisuels :**

-Ligue de Football Professionnel (LFP) (Ligue 1) et Fédération Française de Football (FFF)

La participation du Club à cette compétition nationale conditionne cette catégorie de revenus. Le Conseil d'Administration de la Ligue définit, en début de saison, les montants qui seront reversés aux clubs pour la saison en cours et leur mode de répartition.

Le constat de sa réalisation est fait sur la base de l'avancement de la saison et des matchs joués.

-Les recettes de l'Union Européenne des Associations de Football (UEFA) / Champions League

Le fait générateur des recettes UEFA / Champions League est la participation du Club à cette compétition européenne. Le parcours sportif du Club au sein de cette compétition détermine le montant des recettes en accord avec le memorandum financier de l'UEFA pour la saison concernée.

Conformément, à l'avis de la CNCC du 28 mars 2007, compatible avec les normes IFRS, les options retenues par le Groupe pour les arrêtés semestriels sont les suivantes :

Pour les droits fixes, ils sont retenus au prorata des matchs joués à la date de l'arrêté semestriel.

Pour les droits variables et autres recettes de sponsoring, ils sont comptabilisés sur la base d'une estimation au 31 décembre 2019 (la société a retenu la place de 12^{ème} du championnat) au prorata des matchs joués.

- Les produits de la marque sont les revenus liés à la commercialisation de produits de merchandising, d'exploitations de licences et organisation, ainsi que les « signing fees ». Les signing fees sont reconnus lors de la réalisation de l'obligation de performance distincte ou étalés sur la durée du contrat auquel il se rattache en l'absence d'obligation de performance spécifique distincte.
- Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matchs sont joués. L'obligation de performance se réalise lorsque les matchs sont joués. Les abonnements vendus au titre de la saison à venir sont enregistrés en produits constatés d'avance.

- Les revenus Events se rapportent aux nouvelles activités complémentaires, développées depuis la mise en service du nouveau stade (concerts, événements sportifs hors football, accueil de conventions, séminaires BtoB et événements corporate visites du stade, etc...). Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de la réalisation des prestations

Le Groupe intervient comme principal dans sa relation avec ses clients.

Les contrats clients ne comportent pas de composante financement, à l'exception des créances liées aux règlements des contrats de cession joueurs (règlements sur 1 à 5 ans). L'impact de l'actualisation de ces créances est non significatif sur l'arrêté semestriel.

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des jugements significatifs.

Par ailleurs, l'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats.

Produits de cession des contrats joueurs

La cession de joueurs fait partie de l'activité récurrente du groupe et à ce titre et comme pratiqué par d'autres clubs de football, les produits de cession de contrats de joueurs font partie des produits des activités.

Les produits de cessions des contrats joueurs sont enregistrés à la date d'homologation de la convention de mutation définitive qui correspond à la date de transfert du contrôle. Au cas où l'homologation ne s'applique pas, c'est la date à laquelle la Ligue a été prévenue de la signature de la convention de mutation qui est retenue. Les compléments de prix éventuels sont comptabilisés lorsque la condition suspensive est réalisée. Si la condition suspensive n'est pas réalisée, le complément de prix figure en engagement hors bilan.

Ventilation des produits d'activités

Ventilation des produits par nature d'activité

La ventilation des produits d'activités s'analyse comme suit :

(en K€)	1er semestre 2019/20	1er semestre 2018/19
Droits marketing et TV /LFP-FFF	20 260	24 762
Droits marketing et TV / UEFA	57 589	57 362
Billetterie	21 137	21 232
Partenariats- Publicité	15 593	15 268
Events	5 473	3 216
Produits de la marque ⁽¹⁾	8 129	8 496
Produits de cession des contrats joueurs (2)	69 051	38 070
Produits des activités	197 232	168 407

(1) Produits de la marque

(en K€)	1er semestre 2019/20	1er semestre 2018/19
Produits dérivés	5 520	5 644
Produits liés à l'image	886	1 088
Autres	1 723	1 764
Produits de la marque	8 129	8 496

(2) Produits de cession des contrats joueurs

(en K€)	1er semestre 2019/20	1er semestre 2018/19
LACAZETTE Alexandre		585
PLEA Alassan		4 950
DIAZ Mariano		21 697
MAOLIDA Mizian		10 000
BELFODIL Ishak		99
GHEZZAL Rachid		665
REMY Loïc		49
BENZIA Yassine		16
NDOMBELE Tanguy	47 550	
COGNAT Thimothée	72	
RAFIA Hamzia	374	
FEKIR Nabil	19 750	
DIOP	250	
DARDER Sergi	491	
MATETA Jean Philippe	400	
NJIE CLINTON	119	
KALULU Aldo	10	
ROSE Lindsey	1	
KOLODZIECZAK Thimothée	43	
DIAKHABY Mouctar	(9)	9
Produits de cession des contrats joueurs	69 051	38 070

Note 4.2 : Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Créances clients et actifs liés aux contrats clients

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Ces créances sont actualisées si elles ont une échéance supérieure à 6 mois. Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la créance.

Les principaux clients (chiffre d'affaires > 10 % du total consolidé) sont la Ligue de Football Professionnel, et la régie commerciale Lagardère Sports.

Les provisions sur les créances clients sont constatées pour tenir compte des pertes attendues, conformément aux principes définis par la norme IFRS9 selon la méthodologie suivante :

- Clients douteux (clients pour lesquels il existe un risque élevé de défaillance) : provision au cas par cas,
- Clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards règlement, litiges, ...) : provision individuelle en cas de retard supérieur à 12 mois.
- Clients sans indices de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client, ...). En pratique, aucune provision n'a été constatée, la probabilité pour risques de défaut étant considérée comme non significative.

Le détail s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Créances clients	14 480	15 805
Actifs liés aux contrats clients (1)	14 805	
Provisions clients	-793	-930
Créances clients et actifs sur contrats clients	28 492	14 875

(1) Correspond à la créance sur la LFP provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2019 tenant compte du classement à date et qui n'est pas définitif.

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Créances sur contrats joueurs	78 726	93 506
Provision sur contrats joueurs		
Créances contrats joueurs nettes	78 726	93 506
dont part à moins d'un an	37 726	57 044
dont part à plus d'un an	41 000	36 462

Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/19		30/06/19	
	courant	non courant	courant	non courant
Créances sur cessions intervenues en 2017/2018	16 929	3 000	21 006	9 891
Créances sur cessions intervenues en 2018/2019	10 464		36 038	26 572
Créances sur cessions intervenues en 2019/2020	10 333	38 000		
Total créances contrats joueurs brutes	37 726	41 000	57 044	36 463
	78 726		93 507	

Le montant de ces créances contrats joueurs comprend principalement le solde des cessions intervenues en 2017/2018 (7,2 M€ pour W.Geubbels ,4,8 M€ pour M.Diakhaby et 3 M€ pour A. Lacazette), en 2018/2019 (7,3 M€ pour M. Diaz) et en 2019/2020 (38 M€ pour T. Ndombélé et 9,9 M€ pour N. Fekir).

En novembre 2019, le Groupe OL a procédé à une cession de créances sans recours auprès d'un établissement financier pour un montant de 38 M€ correspondant à des cessions intervenues sur 2018/2019 et 2019/2020.

L'impact de l'actualisation au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2019 des créances sur contrats joueurs est non significatif.

Note 4.3 : Stocks

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention, et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Cette valeur est comparée à la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé des produits). Le stock est évalué à la plus faible des deux valeurs. Le cas échéant, une provision est constatée pour les articles obsolètes, défectueux ou à rotation lente.

Les stocks d'OL Groupe proviennent de l'activité de la Business Unit Merchandising. Ces stocks sont uniquement composés de marchandises.

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Stocks	4 399	2 618
Provisions stocks	-162	-148
Stocks nets	4 237	2 469

Note 4.4 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants et comptes de régularisation s'analyse comme suit :

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	15 749	8 888
Créances d'impôt		637
Autres créances fiscales	6	
Créances sociales	429	1 130
Autres actifs courants (1)	11 978	5 168
Comptes de régularisations	3 016	1 168
Total autres actifs courants	31 177	16 992
Provisions sur autres actifs		
Montants nets autres actifs	31 177	16 992

Note 4.5 : Autres passifs courants

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Fournisseurs	24 835	22 959
Dettes fiscales et sociales	37 507	41 393
<i>dont: Part à moins d'un an des dettes fiscales</i>	<i>13 222</i>	<i>16 218</i>
<i>dont: Dettes sociales</i>	<i>24 285</i>	<i>25 175</i>
Autres passifs courants et comptes de régularisation	29 538	11 814
<i>dont : Dettes sur immobilisations et autres dettes</i>	<i>8 196</i>	<i>3 262</i>
<i>dont : Produits constatés d'avance (1)</i>	<i>21 342</i>	<i>8 552</i>
Total passifs courants	91 880	76 166

(1) Les produits constatés d'avance sont relatifs aux recettes billetterie de la saison correspondant aux manifestations sportives organisées sur le second semestre de l'exercice pour 6,9 M€, aux droits TV français pour la quote-part du second semestre de l'exercice pour 6,5 M€ et 3 M€ correspondant aux recettes des autres événements (concerts...) qui auront lieu sur le second semestre.

Note 4.6 : Participations dans les entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans l'état de la situation financière consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Méthode de la mise en équivalence

La méthode de mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Position à l'ouverture	3 620	338
Dividendes		
Variation de périmètre *	890	3 400
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(211)	(118)
Dépréciation des titres		
Position à la clôture	4 299	3 620

* La variation au 31 décembre 2019 correspond à la prise de participation d'OL Groupe dans la société « le travail réel » +45 K€ et l'échange d'actions entre OL Groupe et l'ASVEL Basket SASP pour 844 K€.

NOTE 5 : CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Note 5.1 : Effectifs

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme suit :

	1er semestre 2019/20	1er semestre 2018/19
Olympique Lyonnais Groupe	120	98
Olympique Lyonnais SAS	250	152
OL Association	131	119
OL Organisation (1)	0	71
Total	501	440

(1) Pour rappel, la société Ol Organisation a été absorbée sur l'exercice précédent par OL SASU.

Note 5.2 : Charges de personnel

(en K€)	1er semestre 2019/20	1er semestre 2018/19
Masse salariale	-59 428	-48 041
Charges sociales	-20 128	-16 709
TOTAL	-79 556	-64 750

Incluant la charge du plan d'attribution gratuite d'action détaillée en note 5.5

Note 5.3 : Rémunérations de l'équipe de Direction

La rémunération de l'équipe de Direction se décompose ainsi :

- Avantages à court terme (hors part patronale) :
 - o Pour un montant de 1 531 K€ (dont 872 K€ de part fixe, 645 K€ de part variable, 14 K€ d'avantages en nature, c'est-à-dire une mise à disposition de véhicules pour les neufs membres de l'équipe.
 - o Au 31 décembre 2018, ils s'élevaient à 1 149 K€ pour l'équipe de direction (huit membres).

Le Président-Directeur Général ne perçoit aucune rémunération de la Société OL Groupe à l'exception, le cas échéant, de jetons de présence.

Il est précisé que le Président-Directeur Général d'OL Groupe perçoit une rémunération au titre de ses activités professionnelles au sein de la société Holnest, holding d'animation et d'investissements.

Note 5.4 : Engagements de retraite

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 420	1 733
Coûts financiers	18	26
Coûts des services rendus dans l'exercice	258	167
Prestations versées	-288	
Amendement du régime		64
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	2 408	1 991
Ecart actuariel de l'exercice		429
Valeur actualisée des engagements à la clôture	2 408	2 420

Les mouvements ont été constatés en tenant compte de l'extrapolation de l'engagement du 30 juin 2019 au 31 décembre 2019, à paramètres actuariels identiques, l'impact des écarts actuariels étant non significatifs sur le semestre.

Note 5.5 : Paiement en actions

Le Groupe a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions le 12 février 2019. Ce plan se décompose en deux tranches et donne droit aux bénéficiaires à des actions de la Société sous condition de présence et d'atteinte de conditions de performance.

Ce plan rentre dans le champ de l'application de la norme IFRS 2.

Conformément à cette norme « Paiement fondé sur des actions », la Société comptabilise une charge pour les avantages consentis aux salariés de la Société dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

La juste valeur de l'avantage accordé a été figée à la date d'attribution. Elle a été comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserve spécifique.

La charge a été calculée sur l'exercice en fonction de la réalisation ou non des objectifs prévus et de la présence des bénéficiaires à cette date, afin de comptabiliser la charge correspondant à la juste valeur des actions dont l'octroi est attendu.

À l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés acquis et comptabilisés sera maintenu en réserves, que les options soient levées ou non ultérieurement.

Caractéristiques du plan tranche 1	
Date d'attribution	12/02/2019
Date d'acquisition	12/02/2020
Cours de l'action à la date d'attribution	2,85 €
Nombre maximal d'actions attribuables	377 500
Période d'acquisition	1 an
Conditions d'acquisition	Condition de présence
Conditions de performance	Performance sur le chiffre d'affaires total consolidé et sur l'EBE consolidé au titre des exercices FY18-19 sur la base du budget définitif arrêté par le conseil d'administration

À l'issue de l'exercice 2018/2019 le nombre d'actions attribuées est de 346 937 actions tenant compte des conditions de performance du plan tranche 1.

Caractéristiques du plan tranche 2	
Date d'attribution	12/02/2019
Date d'acquisition	12/02/2021
Cours de l'action à la date d'attribution	2,85 €
Nombre maximal d'actions attribuables	387 500
Période d'acquisition	2 ans
Conditions d'acquisition	Condition de présence
Conditions de performance	Performance sur le chiffre d'affaires total consolidé et sur l'EBE consolidé au titre des exercices FY 19-20, sur la base du budget définitif arrêté par le conseil d'administration

Charge totale et étalement de la charge

Sur la base de la juste valeur unitaire et du nombre d'actions gratuites attribué, ainsi que des critères de performance atteints, la charge constatée sur le semestre est de 936 K€ dont 158 K€ de cotisations patronales contre 715 K€ dont 134 K€ de cotisations patronales sur l'exercice dernier.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Note 6.1 : Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation, dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise.

a) Goodwills

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3. La norme IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprises, est appliquée pour les nouvelles acquisitions à compter du 1^{er} juillet 2009.

Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs et passifs sont évalués à la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwills*.

L'analyse des *goodwills* est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Selon la norme IFRS 3 - Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les *goodwills* ne sont pas amortis. S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les *goodwills* font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (cf. ci-dessous pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

b) Contrats joueurs

Les contrats relatifs à l'acquisition de joueurs répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Ils sont immobilisés pour leur coût d'acquisition actualisé si le différé de paiement est supérieur à 6 mois (le coût d'acquisition correspond à la valeur d'achat à laquelle s'ajoutent les frais accessoires et coûts directement attribuables). Le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor et/ou BTAN correspondant à l'échéance de la dette.

Le contrat est immobilisé à partir de la date à laquelle le Groupe considère effectif le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques. Ces conditions sont jugées remplies à la date d'homologation du contrat ou à la signature de la convention de transfert s'il n'y a pas d'homologation.

Les contrats joueurs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat initial (en général de 3 à 5 ans). En cas de signature d'un avenant, les frais externes y afférents sont immobilisés et l'amortissement est calculé sur la nouvelle durée résiduelle qui tient compte de la prolongation du contrat.

Les compléments de prix prévus au contrat intègrent, dans la plupart des cas, des conditions de réalisation. Ces compléments sont inscrits à l'actif lorsqu'il existe une forte probabilité de devoir les payer. Dans le cas contraire, les compléments sont mentionnés en engagements hors bilan et sont immobilisés lors de la réalisation des conditions.

Particularités de certains contrats

Certains contrats peuvent prévoir la rétrocession d'une partie de l'indemnité de transfert future. Cette rétrocession peut être versée au joueur cédé, à son agent ou au club d'origine du joueur. Lors du transfert, si ces rétrocessions sont versées au joueur, elles sont enregistrées en charges de personnel. Si elles sont versées à l'agent ou au club elles viennent diminuer le produit de cession des contrats joueurs.

Pour les contrats existants à la clôture, qui prévoient un montant fixe de rétrocession, il est mentionné en engagements hors bilan. Si ce montant se calcule en pourcentage de l'indemnité de mutation ou de la plus-value réalisée, aucun chiffrage ne peut être fait.

Dépréciations des actifs non financiers liés aux actifs contrats joueurs

Les actifs à durée de vie définie, tels que les contrats joueurs, font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire (au-delà de l'amortissement comptabilisé) est alors constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Les tests de dépréciation sont menés en prenant en compte notamment les trois étapes suivantes :

- Dans le cas d'une intention de cession du contrat joueur, le prix de cession estimé ou connu, net des frais de cession, est comparé à la valeur nette comptable du contrat ; une dépréciation peut alors éventuellement être constatée ;
- Dans le cas de la survenance d'un événement de nature à remettre en cause la durée d'utilité du contrat (fin de contrat anticipée du joueur, invalidité irréversible...), un amortissement accéléré prospectif peut alors être comptabilisé ;
- Détermination d'indices de perte de valeur à deux niveaux :
 - Au niveau de l'équipe, sa valeur d'utilité est appréciée de façon globale en comparant les *cash-flows* actualisés du Club avec la valeur nette comptable de l'ensemble des contrats joueurs,
 - Au niveau des joueurs dans cette équipe, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur (divers critères sont utilisés dont l'inscription du joueur sur les feuilles de match...).

- Les *cash-flows* utilisés pour élaborer ces tests sur les joueurs sont conformes à ceux utilisés dans le cadre du calcul des impôts différés actifs (cf. 9.2). Plusieurs scénarii ont été établis par la Direction, tenant compte d'hypothèses de participation à des compétitions européennes, à un classement en haut de tableau du championnat de Ligue 1 et à une poursuite du plan de cession de contrats joueurs. Il n'existe aucun scénario considéré comme raisonnablement probable susceptible de générer une dépréciation.

c) Droits télévisuels différés

Ils ont été évalués initialement à la juste valeur et ne sont pas amortis. Par la suite, à la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation est effectué.

d) Logiciels acquis

Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 à 5 ans.

e) Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

- Pour les actifs à durée de vie indéfinie qui ne sont pas amortis, ce test est effectué au minimum une fois par an (*goodwills* et droits télévisuels différés). Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Les *goodwills* portés à l'actif du bilan sont non significatifs.

Une dépréciation est constatée dès que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

- Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs reposent sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs calculés selon la méthode « *Discounted Cash Flow* ». Cette estimation couvre une période de 5 ans.

Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est un taux après impôt, appliqué à des flux de trésorerie après impôt.

- Les actifs à durée de vie définie ont l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des indices de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire (au-delà de l'amortissement comptabilisé) est alors constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

Goodwills

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/19	Augmentations	Diminutions	31/12/19
Olympique Lyonnais SASU	1 866			1 866
TOTAL	1 866	0	0	1 866

Autres immobilisations incorporelles

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/19	Augmentations	Augmentation par virement	Cessions	31/12/19
Concessions, Brevets et droits TV	2 804	226	182	-130	3 082
Amort Concessions, Brevets	-1 250	-241			-1 491
Autres immobilisations incorporelles	1 554	-15	182	-130	1 591

Immobilisations incorporelles - Contrats joueurs

Contrats joueurs : flux de l'exercice

Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/19	Augmentations	Diminution par virement	Cessions	31/12/19
Contrats joueurs	147 924	98 981		-9 843	237 064
Contrats joueurs en cours					0
Amortissement contrats joueurs (1)	-58 445	-24 901		2 701	-80 649
Dépréciation contrats joueurs (2)	0				0
Contrats joueurs	89 478	74 080	0	-7 142	156 415

(1) L'analyse menée n'a pas conduit à réviser la durée d'utilité des contrats au 31 décembre 2019.

(2) Les tests de dépréciation effectués sur les contrats joueurs n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater sur la période. Aucune dépréciation n'avait été constatée à l'ouverture.

Plus-value de cession des contrats joueurs

(en K€)	31/12/19	31/12/18
Produits de cession des contrats joueurs	69 051	38 070
Valeur résiduelle des contrats joueurs	-6 552	-7 153
	62 499	30 916

(en K€)	Valeur nette au 31/12/19	Valeur nette au 31/12/18
Frais d'agents décaissés	10 538	7 261

Échéancier des contrats joueurs

L'échéancier (en valeur nette comptable) des contrats joueurs se présente comme suit :

(en K€)	Valeur nette au 31/12/19	Valeur nette au 30/06/19
Contrats à échéance 2020	1 316	2 647
Contrats à échéance 2021	15 183	20 554
Contrats à échéance 2022	28 338	33 494
Contrats à échéance 2023	44 859	32 783
Contrats à échéance 2024	66 720	
Total contrats joueurs	156 415	89 478

Note 6.2 : Immobilisations corporelles

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et coûts directement attribuables). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

En application de la norme IAS 16, les constructions ont fait l'objet d'une approche par composants. Le Groupe n'utilise pas la juste valeur pour déterminer la valeur recouvrable des actifs non financiers, à l'exception des actifs destinés à être cédés.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe :

- | | |
|---|----------------|
| • Constructions (dont baux emphytéotiques) | 25 à 50 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 3 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 3 ans et 4 ans |
| • Matériel de bureau | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 8 ans |
| • Matériel et outillage | 5 ans |
| • Matériel de transport | 3 à 5 ans |

Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives ou non déterminables de manière fiable.

Conformément à la norme IAS23 le coût des emprunts directement attribuable à leur construction est inclus dans le coût des immobilisations.

Les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du nouveau stade, sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

b) Contrats de locations

Règles de comptabilisation des contrats de location jusqu'au 30 juin 2019, par application de la norme IAS 17 :

Conformément à IAS 17, un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

L'appréciation d'un contrat est faite à partir des critères suivants :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- la valeur actualisée des paiements futurs supérieure ou égale à la quasi-totalité de la juste valeur,
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur,
- en cas de résiliation, les pertes subies sont à la charge du preneur,
- les variations de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur,
- possibilité de renouveler la location à un prix sensiblement inférieur à la valeur du marché.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est significative.

Ce retraitement se traduit par :

- la constatation au bilan des immobilisations financées par crédit-bail ou location-financement et de l'endettement correspondant,
- la comptabilisation, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail et des charges de locations. La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Règles de comptabilisation des contrats de location depuis le 1er juillet 2019, par application de la norme IFRS 16 :

La norme IFRS 16 ne fait plus la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple, telle que précédemment définie par la norme IAS 17.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à 12 mois, et/ou biens sous-jacents de faible valeur).

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter principalement les contrats de location immobilière. Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont maintenus en charges opérationnelles.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux qui tient compte du profil de versement des loyers.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer

En pratique, les durées retenues pour les principaux contrats de location immobilière correspondent:

- A une période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans,

Il n'existe pas de clauses de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clauses susceptibles d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes, il n'y a pas d'options d'achats et il n'y a pas de pénalités plus que significatives en cas de résiliation du bail à l'initiative du bailleur.

Impôts différés :

Dans l'attente de la confirmation par l'IFRS IC, le Groupe a fait le choix de constater un impôt différé sur le retraitement des contrats de location (sauf en cas d'impact non significatif).

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'a été constatée en 2019.

En l'absence d'option d'achat, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur la durée du contrat, sauf s'il existe un faisceau de présomptions montrant que l'actif sous-jacent sera utilisé sur une période supérieure à la durée du contrat.

Le groupe n'a pas identifié de situations où il est bailleur, ni de situations de cession-bail.

Tests de dépréciation :

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une UGT.

Dans l'attente des précisions attendues sur les modalités pratiques de réalisation des tests de dépréciation intégrant le retraitement d'IFRS 16, et compte tenu des nombreuses difficultés pratiques identifiées, les tests de dépréciation ont été réalisés d'une part, avant IFRS 16, d'autre part, de manière approchée en intégrant dans la valeur comptable de l'UGT l'actif lié au droit d'utilisation et la dette liée à l'obligation locative, sans modification du calcul des flux de trésorerie prévisionnels.

Il est à noter qu'il n'existe pas d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable était proche de la valeur nette comptable au 30 juin 2019, et comprenant des contrats de location. Par ailleurs, la 1^{ère} application de la norme IFRS 16 ne devrait en principe pas avoir d'impact significatif dans le cas d'une valeur recouvrable déterminée par rapport à des flux de trésorerie prévisionnels.

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/19	Augmentations	Augmentations par virement	Diminution par virement	Diminutions	31/12/19
Constructions et aménagements	433 383	6 838	506			440 727
-dont actifs liés aux droits d'utilisation (2)	14 939	4 317				19 256
En cours de construction Stade (1)	3 304	199		-287	-1 193	2 023
En-cours Groupama OL Training Center	51	249				300
En-cours Groupama OL Academy	303	87				390
En-cours Arena	100	518				618
En-cours ol city	25	585				610
En-cours développements informatiques	436	12		-401		47
Matériels et équipements	12 771	2 138				14 909
-dont actifs liés aux droits d'utilisation (2)	3 119	1 582				4 701
Montants bruts	450 373	10 626	506	-688	-1 193	459 624
Constructions et aménagements	-60 833	-9 684				-70 517
-dont actifs liés aux droits d'utilisation (2)	-11 675	-1 835				-13 509
Matériels et mobiliers	-4 038	-1 017				-5 055
-dont actifs liés aux droits d'utilisation (2)		-386				-386
Amortissements	-64 871	-10 701			0	-75 572
Montants nets	385 502	-75	506	-688	-1 193	384 052

(1) L'encours lié au Groupama Stadium correspond principalement aux droits à bâtir non cédés. Il a été cédé sur ce semestre le terrain du lot 3 pour un montant de 2,8 M€.

(2) Impact de la norme IFRS 16. Conformément aux dispositions de la norme, les augmentations ne sont pas présentées en flux d'investissements dans le tableau des flux de trésorerie (compensation avec l'augmentation corrélative des dettes).

Note 6.3 : Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

6.3.1 : Engagements liés aux joueurs

Engagements données liés aux joueurs

(en K€)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/19	30/06/19
Engagements conditionnés pris envers des clubs liés aux acquisitions de contrats joueurs (1)	11 725	22 675		34 400	19 850
Engagements conditionnés pris envers des agents liés aux contrats joueurs (2)	984	952		1 935	1 451
Engagements conditionnés pris envers les joueurs et staff dans le cadre des contrats joueurs (3)	3 973	10 429		14 402	12 407
Total	16 682	34 055	0	50 737	33 708

(1) Les engagements pris envers des clubs dans le cadre des contrats joueurs correspondent principalement à des compléments d'indemnités de mutation à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et par l'atteinte de performances sportives précises.

(2) Les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs envers des agents sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et concernent uniquement les agents de joueurs ne figurant pas à l'actif du bilan.

(3) Les engagements pris dans le cadre des contrats de travail avec les joueurs et le staff sont généralement conditionnés par la présence des joueurs au sein de l'effectif du Club, et par l'atteinte de performances sportives précises. Ils correspondent à un montant maximum engagé, sous hypothèse de la réalisation de toutes les conditions afférentes.

Les joueurs faisant l'objet d'un prêt avec option d'achat réintégreront l'effectif en cas de non-levée de cette option en fin de prêt.

Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs, des engagements calculés sur la base d'un pourcentage de montant de l'éventuelle cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis-à-vis de certains clubs ou joueurs.

Il n'y a pas de caution bancaire en garantie de dette sur contrats joueurs à la date du reporting.

6.3.2 : Engagements liés au Groupama Stadium

Engagements liés au refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires du Groupe signé le 30 juin 2017

Dans le cadre du refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires, il a été décidé à compter de la date de signature (soit le 30 juin 2017), la mise en place des engagements suivants :

- Engagements donnés par certains membres du Groupe représentés par des sûretés réelles pour un montant total maximum de 271,5 M€ correspondant à l'ensemble de la dette contractée.
- Engagements donnés par certains membres du Groupe représentés par des engagements de signature pour un montant total maximum de 287 M€ (substitutifs et non cumulatifs avec les engagements garantis par des sûretés réelles ci-dessus).

Covenants

Le Groupe doit maintenir trois types de ratios applicables à l'ensemble des instruments de dette

souscrits dans le cadre du refinancement global des dettes du groupe (incluant les dettes bancaires et obligataires long terme). Pour plus de détails se référer à la Note 11.4. Refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 30 juin 2017.

Engagements liés au financement de la construction du Groupama OL Training Center et de l'OL Academy

Le Groupe a finalisé lors de l'exercice 2016/2017 la construction du Centre d'Entraînement professionnel masculin et féminin sur le site de Décines (inauguré le 10 octobre 2016) et du Centre de Formation à Meyzieu (inauguré le 27 octobre 2017).

Dans ce cadre, OL Groupe et OL Association ont signé le 12 juin 2015 un contrat de crédit d'un montant global de 14 M€ avec Groupama Banque (devenu Orange Bank début 2017). Ce crédit bancaire, d'une durée de 10 ans, a été affecté au financement partiel des nouveaux Centre d'Entraînement et Centre de Formation, qui ont représenté un investissement total de l'ordre de 30 M€. Ces 30 M€ ont été financés par (i) le crédit bancaire Groupama, (ii) deux contrats de location-financement pour 3,6 M€ et (iii) une subvention de 1,3 M€ (Conseil Régional). Le solde a été financé sur les fonds propres d'OL Groupe.

Le Groupe a par ailleurs contracté les engagements suivants dans le cadre de la construction du Centre de Formation et d'Entraînement :

Hypothèque sur le Centre de Formation pour 14 M€ (échéance à plus de 5 ans),

Cession des créances de *naming* Groupama Rhône-Alpes Auvergne et de partenariat OLA : le montant opposable au 31 décembre 2019 est de 6,5 M€.

6.3.3 : Autres engagements

Autres engagements reçus

(en K€)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/19	30/06/19
Autres garanties solidaires	350			350	366

Engagements reçus liés aux joueurs

(en K€)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/19	30/06/19
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives (1)	22 925	24 675		47 600	24 550
Total	22 925	24 675	0	47 600	24 550

(1) Les engagements liés aux cessions de contrats joueurs, pour un montant de 22,9 M€, incluent les engagements pris dans le cadre de contrats de transfert prévoyant la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes versées au Club en cas de réalisation de performances.

Autres engagements donnés

(en K€)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/19	30/06/19
Prestations de services à payer	12 245	34 460	61 168	107 873	116 441
Autres engagements donnés	5 074	1 917	116	7 107	13 064
Total	17 319	36 377	61 284	114 980	129 505

Les autres engagements donnés correspondent à des engagements et/ou cautions donnés dans le cadre de contrats de prestations de services.

NOTE 7 : AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée notamment chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Il s'agit principalement de provisions pour litiges. Les provisions et notamment les provisions relatives aux litiges prud'homaux, sont évaluées selon la meilleure estimation de la Direction, en fonction du risque attendu et estimé en lien avec les conseils du Groupe.

Note 7.1 : Provisions

(en K€)	30/06/19	Augmentations	Diminutions		31/12/19
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges et contentieux	82	103	-79		106
Provisions pour autres risques	8				8
Total	90	103	-79	0	114

Les provisions sont à moins d'un an.

Note 7.2 : Autres passifs éventuels

Le Groupe n'a pas identifié de passif éventuel au 31 décembre 2019.

Note 7.3 : Dotations aux amortissements et provisions nettes

(en K€)	1er semestre 2019/2020	1er semestre 2018/2019
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel (1)	-10 694	-9 846
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite		
Dotations nettes aux autres provisions pour risques	6	106
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant	123	-72
Dotations exceptionnelles sur provisions sur immobilisations		
Dotations sur actif immobilisé : contrats joueurs	-24 901	-15 928
Dotations aux provisions sur contrats joueurs		
TOTAL	-35 467	-25 738

(1) Dont 548 k€ de dotations liées à IFRS 16 sur le 1er semestre 2019/20 (cf. note 6.2, l'information comparative n'a pas été retraitée).

NOTE 8 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Note 8.1 : Actifs financiers non courants

Le Groupe classe ses actifs financiers non courants selon les catégories suivantes : Participations et créances rattachées - Autres actifs financiers (essentiellement SICAV nanties, subvention, dépôt et cautionnement, et retenues de garanties) ainsi que les créances contrats joueurs et les créances d'impôt à plus d'un an.

Les flux de la période s'analysent comme suit :

(en K€)	30/06/19	Augmentations	Diminutions	31/12/19
Autres actifs financiers	4 159	446		4 605
Montants bruts	4 159	446	0	4 605
Dépréciations				
Montants nets	4 159	446	0	4 605

Le poste est constitué principalement des placements liés à l'effort de construction.

Note 8.2 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les placements sont réalisés dans des SICAV en € qualifiées de monétaires ou placements à capital garanti.

Dans le cas de SICAV nanties, ces valeurs sont reclassées en autres actifs financiers (courants et non courants). Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Disponibilités	19 902	11 962
Total	19 902	11 962

Note 8.3 : Dettes financières courantes et non courantes

a) Dettes financières non courantes

Les emprunts sont classés en passifs non courants, sauf quand leur échéance est inférieure à 12 mois, auquel cas ils sont classés en passifs courants. Tous les contrats supportent intérêts.

Les dettes sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Détail des passifs financiers et autres passifs non courants

Les dettes financières courantes et non courantes ainsi que les passifs non courants sont détaillés comme suit :

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Dettes financières courantes	15 979	13 585
<i>hors financement stade</i>	2 036	2 680
<i>hors financement stade liées aux obligations locatives (1)</i>	1 621	
<i>liées au financement stade</i>	9 285	10 905
<i>financement stade liées aux obligations locatives</i>	3 038	
Dettes non courantes	230 018	230 087
Dettes financières- hors financement stade	62 233	56 577
<i>dont liées aux obligations locatives (1)</i>	5 565	
Dettes financières liées au financement stade	148 140	152 116
<i>dont LT</i>	97 815	100 414
<i>dont Obligataire stade</i>	50 101	50 014
<i>dont liées aux obligations locatives (1)</i>	224	
<i>dont autres</i>		1 688
Autres passifs non courants	19 645	21 394
<i>dont PCA subvention CNDS</i>	17 220	17 466
<i>dont Swap emprunt LT (2)</i>	-	1 381
<i>dont PCA subventions OL Académie et Musée</i>	2 425	2 547
Total	245 997	243 672

(1) Dettes liées à la mise en place de la norme IFRS 16 au 1^{er} juillet 2019 et les locations entrant dans le champ de l'ex norme IAS 17 (Cf note 6.2, l'information comparative n'a pas été retraitée).

(2) La part Swap a basculé en passif courant l'échéance étant à moins d'un an au 31 décembre 2019

c) Échéances des dettes

(en K€)	31/12/19	À 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	À + de 5 ans
Dettes financières- hors financement stade	65 889	3 656	59 706	2 527
Dettes financières liées au financement stade	160 463	12 323	148 140	
Autres passifs non courants	19 645	-	3 677	15 968
Total 1	245 997	15 979	211 523	18 495
Total 2	245 997	15 979	230 018	

(en K€)	30/06/19	À 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	À + de 5 ans
Dettes financières- hors financement stade	59 257	2 680	54 726	1 851
Dettes financières liées au financement stade	163 020	10 905	152 115	
Autres passifs non courants	21 394	-	5 058	16 336
Total 1	243 672	13 585	211 899	18 187
Total 2	243 672	13 585	230 086	

Les **dettes financières à moins d'un an** au 31 décembre 2019 correspondent principalement à :

- L'emprunt LT pour un montant de 8,1 M€ (7,9 M€ net de frais) ;
- La dette relative aux obligations locatives dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 pour 4,7 M€ ;
- Aux intérêts courus relatifs à la dette obligataire pour 1,3 M€ ;
- L'emprunt relatif à la construction de l'OL Academy pour 0,4 M€ et du Groupama OL Training Center pour 0,8 M€ ;

- La part à moins d'un an de l'emprunt souscrit par OL Groupe auprès de BPI au cours de l'exercice 2013/2014 d'un montant nominal de 3 M€, d'une maturité de 7 ans, pour 0,6 M€.

Les **dettes financières de 1 à 5 ans** correspondent notamment :

- L'emprunt LT pour un montant de 107,4 M€ (97,8 M€ net de frais) ;
- La dette obligataire pour 51 M€ soit 50,1 M€ net de frais ;
- Des lignes de crédits bancaires contractées par l'Olympique Lyonnais SASU pour 53 M€ tirage à date du RCF (soit 50,9 M€ net de frais) ;
- La dette relative aux obligations locatives dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 pour 3,3 M€.
- La part de l'emprunt relative à la construction de l'OL Academy pour 1,7 M€ et du Groupama OL Training Center pour 3,9 M€, net des frais de mise en place.

Les **dettes financières à plus de 5 ans** comprennent :

- La dette relative aux obligations locatives dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 pour 2,5 M€.

Synthèse (rapprochement avec note 8.5)

-Emprunt obligataire 51,4 M€

-Emprunt LT 105,7 M€ pour le Groupama Stadium.

-Ligne de crédits bancaires avec un tirage à date du RCF de 50,9 M€ en autres dettes financières non courantes.

-Emprunt contrat de location financement pour 10,4 M€.

-Emprunt construction OL Academy et OL Training Center pour 6,9 M€ dont 5,7 M€ en autres dettes financières non courantes et 1,2 M€ en autres dettes financières courantes.

-Emprunt BPI 0,6 M€ dont 0,6 M€ en autres dettes financières courantes.

Les **passifs non courants** sont essentiellement constitués :

- Du produit constaté d'avance long terme comptabilisé au titre de la subvention d'investissement CNDS pour 17,2 M€ au 31 décembre 2019 (17,4 M€ au 30 juin 2019).

Pour rappel : Les subventions d'investissement, et notamment celle de 20 M€ qui a été attribuée au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012 dans le cadre du financement du Groupama Stadium, sont comptabilisées en produits constatés d'avance. Ces produits sont repris en résultat selon le plan d'amortissement du bien financé, à partir de la date d'exploitation du bien considéré.

Au 31 décembre 2019, le montant des dettes financières au bilan soumis à des taux variables s'élève à 166 M€ (167 M€ au 30 juin 2019) (principalement tirages dans le cadre du RCF, emprunt LT, emprunts à taux variables et découverts), alors que le montant des dettes financières soumis à taux fixe s'élève à 60 M€ (55,1 M€ au 30 juin 2019) (note 11.4).

d) Caution bancaire en garantie

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de caution bancaire non liée aux contrats joueurs.

e) Retraitements des contrats de location

L'échéancier des dettes liées au retraitement des contrats de location IFRS 16 est le suivant :

(en K€)	31/12/19	À 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	À + de 5 ans
Dettes financières liées aux obligations locatives	10 448	4 659	3 263	2 527
Total	10 448	4 659	3 263	2 527

(en K€)	30/06/19	À 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	À + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	6 850	3 645	2 998	207
Total	6 850	3 645	2 998	207

La variation provient de la mise en place de la norme IFRS 16 au 1^{er} juillet 2019 (cf note 6.2)

Passifs financiers non actualisés

L'échéancier des passifs financiers non actualisés comprenant les intérêts non courus à taux fixes (en flux attendus, donc sans distinguer la composante capitaux propres, le cas échéant intègre les dettes financières et se décompose comme suit :

(en K€) 31/12/19	À 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	À + de 5 ans
Emprunt obligataire stade		51 000	
Emprunt LT stade (1)	8 162	107 486	
Ligne de crédit long termes et emprunts bancaires	1 806	6 080	
Ligne de crédit (1)		53 000	
Total	9 968	217 566	-

(1) Les en-cours ne comprennent pas les intérêts car ces dettes sont à taux variables.

f) Échéances des dettes financières liées aux contrats joueurs

(en K€)	31/12/19	À 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	À + de 5 ans
Dettes sur contrats joueurs	94 909	53 016	41 893	

(en K€)	30/06/19	À 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	À + de 5 ans
Dettes sur contrats joueurs	40 903	28 988	11 915	

g) Dettes sur acquisitions

(en K€)	31/12/19		30/06/19	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dettes sur acquisitions intervenues en 2015/2016	911		911	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2016/2017			40	
Dettes sur acquisitions intervenues en 2017/2018	3 325	390	7 658	670
Dettes sur acquisitions intervenues en 2018/2019	14 486	1 428	20 379	11 245
Dettes sur acquisitions intervenues en 2019/2020	34 294	40 075		
Total dettes contrats joueurs	53 016	41 893	28 988	11 915
	94 909		40 903	

Note 8.4 : Juste valeur des instruments financiers

Instruments de couverture

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit « mini-perm » initial, la Foncière du Montout avait souscrit un programme de couverture à départ différé via la conclusion de contrat d'échange de taux d'intérêt (swaps) ainsi que des contrats de garantie de taux de plafond (CAP), négociés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier plan.

Celui-ci a été maintenu en couverture du nouveau crédit bancaire long terme mis en place dans le cadre du refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 30 juin 2017.

Ces instruments ayant été qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs en totalité, les variations de juste valeur sont constatées à la clôture en autres éléments du résultat global, et recyclées en résultat de manière symétrique aux flux de l'opération couverte.

Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe ne dispose que d'actifs (valeurs mobilières de placement) de niveau 1 (prix cotés sur un marché actif). Le niveau 2 (juste valeur déterminée à partir de données observables) concerne les contrats SWAP et contrats d'emprunt, et le niveau 3 (juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché) n'est pas applicable sur les exercices présentés.

L'analyse effectuée conformément à la norme IFRS 13 n'a pas mis en évidence d'ajustements à appliquer au titre du risque de contrepartie (risque de non recouvrement des actifs financiers), ou au risque de crédit propre (risque lié aux passifs financiers).

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories « extracomptables » prévues par la norme IFRS 9 et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales).

(en K€)	Niveau d'appréciation de la juste valeur	Actifs à la juste valeur par le résultat	Couverture de flux futurs	Créances et dettes, emprunts, au coût amorti	Valeur nette au 31/12/19	Juste valeur au 31/12/19
Créances sur contrats joueurs				78 726	78 726	78 726
Autres actifs financiers non courants				4 605	4 605	4 605
Clients				28 492	28 492	28 492
Autres actifs courants (1)				11 978	11 978	11 978
Disponibilités	1	19 902			19 902	19 902
Actifs financiers		19 902	-	123 801	143 703	143 703
Emprunt obligataire stade	2			51 475	51 475	51 475
Emprunt LT stade	2			105 725	105 725	105 725
Autres dettes financières				69 152	69 152	69 152
Dettes sur contrats joueurs				94 909	94 909	94 909
Fournisseurs				24 835	24 835	24 835
Autres passifs courants (1)				8 196	8 196	8 196
Passifs financiers		-	-	354 292	354 292	354 292

(1) Hors créances et dettes fiscales et sociales et comptes de régularisation.

Note 8.5 : Endettement financier net de trésorerie

L'endettement financier net de trésorerie (ou trésorerie nette d'endettement selon le cas) comprend les dettes financières, la trésorerie et équivalent de trésorerie, ainsi que les dettes et créances sur contrats joueurs. L'endettement financier net s'élève à -222 633 K€ au 31 décembre 2019 (-157 712 K€ au 30 juin 2019).

(en K€)	31/12/19	30/06/19
	Total Consolidé	Total Consolidé
Disponibilités et CRSD	19 902	11 962
Découverts	-275	-354
Trésorerie du tableau de flux de trésorerie	19 627	11 608
Emprunt obligataire stade	-51 475	-50 085
Emprunt stade	-105 725	-108 150
Dettes financières non courantes	-56 667	-58 265
Dettes financières courantes autres	-1 761	-5 425
Dettes financières liées aux obligations locatives (1)	-10 448	
Endettement net de trésorerie globale	-206 450	-210 316
Créances sur contrat joueurs courantes	37 726	57 044
Créances sur contrat joueurs non courantes	41 000	36 463
Dettes sur contrats joueurs courantes	-53 016	-28 988
Dettes sur contrats joueurs non courantes	-41 893	-11 915
Endettement net de trésorerie, y compris créances et dettes joueurs	-222 633	-157 712

(1) Les dettes financières liées aux obligations locatives correspondent aux dettes financières résultant de l'application de la norme IFRS 16 (Cf note 6.2, l'information comparative n'a pas été retraitée).

Note 8.6 : Résultat financier

(en K€)	1er semestre 2019/20	1er semestre 2018/19
Intérêts sur les lignes de crédits	-6 726	-6 476
Résultat de couverture de taux	-514	-538
Produits et charges d'actualisation des contrats joueurs		
Coût de l'endettement financier net	-7 240	-7 014
Dotations aux provisions nettes de reprises financières	0	-
Autres produits et charges financières	-907	-87
Autres produits et charges financiers	-907	-87
Résultat financier	-8 146	-7 101

Il est rappelé que les OSRANes ne génèrent pas de charges financières, le coupon étant rémunéré sous forme d'actions OL Groupe, livrées au moment du remboursement.

Note 8.7 : Engagements liés au financement de l'exploitation du Groupe

Lignes de crédit, engagements de cautions et covenants

Ligne RCF de 100 M€

OL Groupe dispose de moyens de financement par l'intermédiaire d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) syndiquée portée sa filiale OL SAS, conclue dans le cadre du refinancement des dettes globales du groupe et signée avec les partenaires bancaires le 28 juin 2017.

Cette ligne porte intérêt à un taux correspondant à l'Euribor de l'échéance du tirage + une marge négociée, et comporte des engagements usuels à ce type de contrats au travers d'un package de sureté globale affecté à l'ensemble des dettes courts et longs termes (287 M€).

(en K€)	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/19	30/06/19
Conventions bancaires, montant disponible				100 000	73 000
Dont utilisés sous forme de tirages		53 000		53 000	50 000

Covenants

- Le Groupe doit maintenir les 3 types de ratios financiers applicables à l'ensemble des instruments de dettes souscrits dans le cadre du refinancement global des dettes du groupe (incluant le RCF) (cf. note 11.4).

Autres engagements donnés dans le cadre du financement du Groupe

Emprunt bancaire de 3 M€

Dans le cadre du financement de ses activités, OL Groupe a contracté auprès de l'établissement financier BPI, au cours de l'exercice 2013/2014, un emprunt d'un montant nominal de 3 M€, d'une maturité de 7 ans, et dont la première échéance de remboursement est intervenue au 1er juillet 2016. Cet emprunt est assorti d'une retenue de garantie de 150 K€.

NOTE 9 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Note 9.1 : Ventilation de l'impôt et preuve d'impôts

Ventilation de l'impôt

(en K€)	1er semestre 2019/20	1er semestre 2018/19
Impôt exigible	-2 018	-2 855
Impositions différées	-1 354	-1 278
Impôt sur les bénéfices	-3 372	-4 133

Preuve d'impôt

(en K€)	1er semestre 2019/20	%	1er semestre 2018/19	%
Résultat brut avant impôts	18 548		19 183	
Impôt au taux de droit commun	-6 333	-34,15%	-6 605	-34,43%
Effet des différences permanentes	-494	-2,66%	-1 131	-5,90%
Crédits d'impôts	243	1,31%	181	0,94%
Effet taux	225	1,21%	25	0,13%
Utilisation de déficits reportables	2 988	16,11%	3 397	17,71%
Divers		0,00%		0,00%
Impôt sur les bénéfices	-3 371	-18,18%	-4 133	-21,55%

Note 9.2 : Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable à l'exception des *goodwills*.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur recouvrabilité future apparaît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal. Les impôts différés, calculés sur des éléments imputés en autres éléments du résultat global, sont comptabilisés en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés en non courants.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils pourront être imputés sur des résultats futurs ou des impôts différés passifs, ou en tenant compte d'opportunités fiscales. Les résultats futurs sont pris en compte sur la base des prévisions les plus récentes établies par la Direction, dans la limite de 5 années.

Ils tiennent compte des modifications du mécanisme de report en avant des déficits mis en place par la Loi de Finance pour 2013.

Les prévisions de résultat ont été établies selon les mêmes principes que ceux énoncés au niveau des tests de dépréciation en notes 4.3, 6.1 et 6.2.

La ventilation des impôts différés actifs et passifs par nature s'analyse comme suit :

(en K€)	30/06/19	Impacts résultat	Impacts réserves	31/12/19
Impôts différés sur déficits				0
Impôts différés liés aux contrats joueurs	-2 416	-1 111		-3 527
Autres impôts différés actifs (1)	6 117	-243	-556	5 318
Impôts différés actifs	3 701	-1 354	-556	1 791
Impôts différés passifs	0			0
Montants nets	3 701	-1 354	-556	1 791

Le total des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève au 31 décembre 2019 à 22,3 M€ (calculés au taux de 34,43%).

(1) Les impôts différés constatés directement en autres éléments du résultat global sont liés à la comptabilisation de l'impact market to market des instruments de couverture mis en place sur les financements du projet Groupama Stadium, ainsi qu'aux écarts actuariels sur les indemnités de départ en retraite. Le solde est principalement composé de la différence temporaire liée à l'annulation dans les comptes consolidés du produit de subvention d'investissement liée à la construction du Groupama Stadium de 20 M€ comptabilisé dans Olympique Lyonnais SASU (4,9 M€ au 31 décembre 2019).

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variations des capitaux propres est présenté dans la première partie : États financiers.

Note 10.1 : Capital social

Le capital social est composé d'actions ordinaires et a évolué ainsi que détaillé ci-dessous.

La Société n'est soumise à aucune exigence réglementaire en matière de capital. Certains ratios financiers demandés par les banques peuvent prendre en compte les fonds propres. La Direction de la Société n'a pas défini de politique et de gestion spécifique du capital. La Société privilégie à ce jour le financement de son développement par fonds propres et endettement externe.

La Société inclut, pour le suivi de ses capitaux propres, l'ensemble des composantes de capitaux propres et n'assimile pas de passifs financiers à des fonds propres (cf. note 8.3).

Au 31 décembre 2019, le capital d'OL Groupe est constitué de 58 198 315 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 88 461 439 €.

Pour rappel, au 30 juin 2019, le capital d'OL Groupe était constitué de 58 177 169 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 88 429 297 €.

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Nombre d'actions	58 198 315	58 177 169
Valeur nominale en €	1,52	1,52
Capital social	88 461	88 429

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital en K€	Primes
Au 30/06/19	58 177 169	1,52	88 429	123 396
Mouvements	21 146		32	(6)
Au 31/12/19	58 198 315	1,52	88 461	123 390

Les mouvements correspondant à l'augmentation de capital pour 21 146 actions sont liés aux remboursements d'OSRANE sur la période.

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire.

Titres d'autocontrôle

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat de ses propres actions conformément au mandat donné au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre Olympique Lyonnais Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ce contrat comprend des titres OL Groupe, des placements en SICAV et des disponibilités.

Les titres auto-détenus dans le cadre du contrat sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

Les sommes correspondant aux espèces et autres titres compris dans le contrat de liquidité sont enregistrées en autres actifs financiers. Les produits et charges liés aux titres d'auto-contrôle (résultat de cession, dépréciation...) ne transitent pas par le compte de résultat, mais sont directement imputés sur les capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

Réserves sociales d'OL Groupe SA

Elles sont ventilées comme suit :

(en K€)	31/12/19	30/06/19
Réserves légales	2 698	2 601
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	36 415	34 571
Total réserves sociales	39 281	37 339
Autres réserves Groupe	-125 785	-130 228
Total réserves	-86 504	-92 889

Autres fonds propres

Le poste « Autres fonds propres » est composé des éléments suivants :

(en K€)	31/12/19	30/06/19
OSRANE (1)	138 021	138 047
Total autres fonds propres	138 021	138 047

Le solde est présenté ici après les quelques remboursements déjà observés au cours des exercices précédents et sur ce premier semestre. Le détail du financement par fonds propres est indiqué dans le document d'enregistrement universel annuel.

Notes sur les relations avec les parties liées

Le Groupe est consolidé par mise en équivalence dans le Groupe Pathé (2, rue Lamennais – 75008 Paris).

Le détail des relations entre le Groupe, et les sociétés Pathé, Holnest (10 rue des Archers – Lyon), leurs filiales et les autres parties liées est le suivant :

- OSRANE : le nombre d'obligations détenu par Holnest s'élève à 327 138 (à l'identique du 30 juin 2019) représentant un montant de 32,7M€ ; le nombre d'obligations détenu par Pathé s'élève à 376 782 représentant un montant de 37,7 M€. Ces montants sont enregistrés en autres fonds propres.
- Redevance de Direction Générale facturée par Holnest : 1 032 K€ (976 K€ au 31 décembre 2018).
- Dans le cadre du refinancement du 30 juin 2017, Holnest et Pathé ont souscrit au nouvel emprunt obligataire à hauteur respectivement de 17,7 M€ (soit 177 obligations) et 12 M€ (soit 120 obligations).

Note 10.2 : Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat net par action non dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions, en tenant compte des variations de la période et des actions auto-détenues à la date d'arrêt de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (OSRANE).

	31/12/19	31/12/18
Nombre d'actions à la fin de la période	58 198 315	58 176 397
Nombre moyen d'actions	58 194 150	58 174 790
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	643 868	304 537
Nombre proratisé d'actions à émettre (OSRANE)	80 109 019	74 510 874
Résultat consolidé		
Résultat net part du groupe (en M€)	14,87	14,84
Résultat net part du groupe dilué (en M€)	14,87	14,84
Résultat net part du groupe par action (en €)	0,26	0,25
Résultat net part du groupe dilué par action (en €)	0,11	0,11
Dividende net		
Montant net global (en M€)		
Montant net action (en €)		

NOTE 11 : POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Note 11.1 : Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de change.

Note 11.2 : Risques de liquidité

OL Groupe dispose de moyens de financement de son exploitation par l'intermédiaire de la ligne RCF (Revolving Crédit Facility) syndiquée portée sa filiale Olympique Lyonnais SASU d'un montant de 73 M€, conclue dans le cadre du refinancement et signée avec les partenaires bancaires le 28 juin 2017, portant sur une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois un an (à noter que les deux demandes de prorogation d'un an, émises respectivement en avril 2017 et avril 2018, ont été acceptées à l'unanimité par les prêteurs bancaires, fixant la nouvelle échéance de la ligne RCF au 30 juin 2024).

Par ailleurs, il est à noter que le plafond de la ligne RCF du Groupe a été rehaussé fin juillet 2019 de 73 M€ à 100 M€, et ce jusqu'à la maturité finale du contrat de refinancement du 30 juin 2024, suite à l'accord à l'unanimité de l'ensemble des prêteurs bancaires de participer à une hausse des engagements de 27 M€, à hauteur de leurs quotes-parts initiales dans le crédit.

Les actifs financiers courants sont inférieurs aux passifs courants au 31 décembre 2019 de 39,5 M€, néanmoins, le Groupe dispose d'une ligne de crédit non utilisée à date à hauteur de 47 M€ comme indiqué en note 8.7. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Note 11.3 : Risque de crédit financier

Ce risque comprend principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie.

Les placements du Groupe sont historiquement constitués de (i) Valeurs Mobilières de Placement (VMP) comprenant des SICAV et FCP monétaires régulières et cessibles à tout moment et (ii) comptes sur livret rémunéré. Compte tenu des conditions actuelles de marché (taux de facilité de dépôt de la BCE négatif entraînant une rentabilité négative ou nulle des supports de placements court termes évoqués supra) le Groupe ne dispose en date du 31 décembre 2019 d'aucun placement.

Le Groupe effectue traditionnellement et le cas échéant ses transactions financières (lignes de crédit, placements, etc.) avec des banques de premier rang et veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Note 11.4 : Les contrats de crédits

Contrat de crédit de financement de l'activité

1) Refinancement de la quasi-totalité des dettes bancaires et obligataires au 30 juin 2017

Le 30 juin 2017, le Groupe a finalisé le refinancement de la quasi-totalité de ses dettes bancaires et obligataires.

Ce refinancement s'articule autour de trois instruments de dette souscrits par Olympique Lyonnais SASU :

a) un contrat de crédit bancaire long terme d'un montant initial de 136 M€ (avec une tranche A d'un montant de 106 M€, dont 50% amortissable et 50% remboursable in fine à 7 ans et une tranche B d'un montant de 30 M€ remboursable in fine à 7 ans) ;

b) une émission obligataire, d'un montant de 51 M€, remboursable in fine à 7 ans ;

c) une ligne RCF court terme de 73 M€ portant sur une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois un an (à noter que les deux demandes de prorogation d'un an, émises respectivement en avril 2017 et avril 2018, ont été acceptées à l'unanimité par les prêteurs bancaires, fixant la nouvelle échéance de la ligne RCF au 30 juin 2024).

Par ailleurs, il est à noter que le plafond de la ligne RCF du Groupe a été rehaussé fin juillet 2019 de 73 M€ à 100 M€, et ce jusqu'à la maturité finale du contrat de refinancement du 30 juin 2024, suite à l'accord à l'unanimité de l'ensemble des prêteurs bancaires de participer à une hausse des engagements de 27 M€, à hauteur de leurs quotes-parts initiales dans le crédit.

Les trois instruments de dettes souscrits par Olympique Lyonnais SASU en date du 30 juin 2017 sont encadrés par trois types de ratios applicables au Groupe, (i) un ratio de « Gearing » (dette nette sur fonds propres) calculé semestriellement avec un plafond de 1.30 dégressif à 1 à compter du 31 décembre 2020, (ii) un « Loan to Value Ratio » (LTV Ratio) (Rapport entre la dette nette et la somme de la valeur de marché de l'effectif joueurs plus la valeur nette comptable du Groupama Stadium, du Centre d'Entraînement et du Centre de Formation) calculé semestriellement avec un plafond de 40% dégressif à 35% à compter du 31 décembre 2020 et (iii) un ratio de couverture du service de la dette calculé semestriellement sur 12 mois glissant, avec un seuil de 1 (étant précisé que si le ratio est en dessous de 1, il sera considéré comme respecté si la trésorerie au bilan du Groupe nette du tirage sur la ligne RCF et de l'éventuel crédit figurant au compte de réserve est supérieure à 20 M€).

Un ensemble de sûretés communes est accordé aux prêteurs au titre de ces trois instruments de dette, incluant notamment une hypothèque de premier rang sur le stade, les terrains sur lesquels le stade est construit, 1 600 places de parkings souterrains, les terrains correspondant à 3 500 places de parkings extérieurs et les terrains permettant d'accéder au stade, un nantissement des actions détenues par OL Groupe dans le capital social de l'Olympique Lyonnais SASU, un nantissement de certains comptes bancaires d'OL SASU, ainsi que divers nantissements de créances détenues par Olympique Lyonnais SASU sur ses clients. OL Groupe s'est également porté caution du respect des obligations de sa filiale Olympique Lyonnais SASU au titre de ces financements.

Les contrats relatifs à ces financements contiennent des engagements de l'Olympique Lyonnais SASU et des cas d'exigibilité anticipée, lesquels sont usuels pour ce type de financement. Ceux-ci concernent notamment des limitations en matière d'endettement supplémentaire, des clauses de défauts croisés, ou encore de stabilité de l'actionnariat de la société Olympique Lyonnais SASU et d'OL Groupe.

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit bancaire long terme de 136 M€, l'Olympique Lyonnais SASU a maintenu le programme de couverture qui avait été mis en place en couverture du crédit bancaire ayant été refinancé en date du 30 juin 2017. Ce programme de couverture porte sur un montant nominal moyen d'environ 95,6 M€ au 31 décembre 2019.

Sur la base du crédit bancaire long terme de 136 M€ et de l'émission obligataire de 51 M€, l'Olympique Lyonnais SASU devrait bénéficier d'un taux annuel moyen de financement long terme, à compter de sa mise en place, de l'ordre de 4,4%, qui sera fonction de l'évolution future des taux de référence.

2) Centre d'Entraînement et Centre de Formation

Le coût total de construction des nouveaux Centres d'Entraînement et de Formation s'est élevé à environ 30 M€.

Le besoin de financement lié à ces investissements a été couvert par :

- Un contrat de crédit bancaire signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque (devenue Orange Bank) pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans. Le capital restant dû sur ces crédits s'élevait au 31 décembre 2019 à 7,1 M€.

- Il est à noter que ce contrat de crédit est encadré par un ratio de couverture (rapport entre la valeur des actifs donnés en garantie des crédits et l'encours du crédit) calculé annuellement avec un seuil de 90%.

- Deux leasings pour un montant cumulé de 3,6 M€.

- Un apport en fonds propres d'environ 11,1 M€.

- Une subvention de 1,3 M€ (Conseil Régional).

Note 11.5 : Risque de crédit commercial

Le risque de crédit au 31 décembre 2019 n'a subi aucune variation significative depuis le 30 juin 2019.

Il n'existe pas de créances échues significatives non dépréciées.

Note 11.6 : Risques de marché

Risques de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement sans risque et à très faible volatilité portant intérêt sur la base du taux Euribor, et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et Euribor). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

Mise en place d'instrument de couverture sur le projet Groupama Stadium

Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt sur le crédit bancaire long terme de 136 M€, OL SASU a maintenu le programme de couverture qui avait été mis en place en couverture du crédit bancaire ayant été refinancé en date du 30 juin 2017. Ce programme de couverture porte sur un montant nominal moyen d'environ 95,6 M€ au 31 décembre 2019.

Les tests ayant démontré l'efficacité de l'instrument, la valeur « market to market » a été comptabilisée dans les comptes du Groupe, dans le résultat global, pour un montant de 359 K€ au 31 décembre 2019 net d'impôt.

Note 11.7 : Risques liés au projet Groupama Stadium

Gestion des risques liés au financement du Groupama Stadium

Les trois instruments de dettes souscrits par Olympique Lyonnais SASU dans le cadre du refinancement signé le 30 juin 2017 sont encadrés par trois types de ratios, tels que décrits en note 11.4.

Le non-respect de l'un de ces ratios pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des crédits concernés, ce qui serait susceptible d'affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

Par ailleurs, l'encours sur le financement destiné à couvrir partiellement les investissements relatifs aux nouveaux Centre d'Entraînement et Centre de Formation signé par OL Groupe et OL Association le 12 juin 2015 avec Groupama Banque (devenue Orange Bank) pour un montant global de 14 M€ et une durée de 10 ans, s'élève au 31 décembre 2019 à 7,1 M€.

Il est à noter que le contrat de crédit est encadré par un ratio de couverture (rapport entre la valeur des actifs donnés en garantie des crédits et l'encours du crédit) calculé annuellement avec un seuil de 90 %.

Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du crédit, ce qui serait susceptible d'affecter de manière significative les perspectives à moyen terme du Groupe.

Risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Groupama Stadium de l'Olympique Lyonnais

Les principaux revenus liés à l'exploitation du Groupama Stadium sont constitués par les produits match day (billetterie Grand Public et VIP, revenus de merchandising jour de match, commission catering), des produits de partenariats liés à la commercialisation de visibilité dans l'enceinte du Groupama Stadium (produits de naming notamment), les revenus d'organisation de concerts, d'événements sportifs divers (matches de rugby, matches internationaux de football, etc.) et de séminaires BtoB et événements corporate.

Une moindre performance commerciale globale pourrait impacter défavorablement certains de ces revenus, ce qui pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Gestion des risques liés aux perspectives de revenus et de rentabilité du Groupama Stadium de l'Olympique Lyonnais

La stratégie poursuivie de diversification des revenus liée à la mise en exploitation du Groupama Stadium devrait permettre de réduire l'impact d'éventuels aléas sportifs sur les résultats du Groupe, en liaison avec le développement de nouvelles ressources indépendantes des événements OL.

NOTE 12 : ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

● **Acquisition du REIGN FC**

Les discussions exclusives engagées depuis le 25 novembre dernier en vue de l'acquisition du Reign FC, membre fondateur de la NWSL (National Women's Soccer League), ont abouti à la signature d'un contrat de rachat des actifs du club pour un montant de 3,51 M\$.

Ces actifs seront portés par une société de droit américain nouvellement créée et détenue à hauteur de 89,5% par OL Groupe, représentant un investissement de 3,145 M\$. Bill Predmore, précédent investisseur et dirigeant du Reign FC, détiendra 7,5% du capital. Tony Parker, 4 fois champion NBA, Président de LDLC ASVEL (club de basketball détenteur des titres de champion de France féminin et masculin) et ambassadeur de la marque OL aux États-Unis, investira également à hauteur de 3%.

Avec cette acquisition, OL Groupe va devenir, via la nouvelle structure américaine, actionnaire de la NWSL, aux côtés des autres équipes.

● **Partenariat Emirates**

Le Groupe OL a signé un accord de partenariat de cinq ans avec Emirates, la plus grande compagnie aérienne du monde, qui deviendra ainsi le sponsor principal du maillot du club à partir du début de la saison 2020/2021.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Décines, le 13 février 2020

Jean-Michel AULAS

Président-Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2019

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE SA, relatifs à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe « Présentation des états financiers » et la note 6.2 de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable lié la première application obligatoire de la norme IFRS 16 « contrats de location » à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

II – VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Villeurbanne et Lyon, le 13 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS

COGEPARC

Membre de PKF International

Bruno GENEVOIS

Stéphane MICHOU

ACADEMY OL À L'INTERNATIONAL

FRANCHISE AMÉRICAINE
SOCCER FÉMININ -
REIGN FC SEATTLE



FOOTBALL FÉMININ

FOOTBALL
MASCULIN



PÔLE DE LOISIRS

PARTENARIAT
LDLC ASVEL -
TONY PARKER



ALL IN TENNIS
ACADEMY



CONCERTS -
PAUL MCCARTNEY,
RAMMSTEIN...



SPECTACLES -
CIRQUE DU SOLEIL...



ARENA -
SALLE MULTISPORTS,
eSPORT, SHOWS...



FELYN
STADIUM FESTIVAL

RED HOT CHILI PEPPERS, DJ SNAKE,
DADJU, BAD BUNNY...

CONTACTS INVESTISSEURS / ACTIONNAIRES

investisseur.olympiquelyonnais.com
investisseurs@ol.fr

GROUPAMA STADIUM - 10 avenue Simone Veil CS 70712 - 69153 Décines cedex France
Tél : 04 81 07 55 00 - 421 577 495 RCS LYON